

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. AOUT

1787.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier ,
vivant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

I. AOUT

1787.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Nouvelles des Missions orientales, reçues au séminaire des Missions étrangères, à Paris, en 1785 & 1786. A Paris, chez la veuve Hérissant. 1787. 2 vol. in-12.

C'Est en quelque sorte une suite des *Lettres curieuses & édifiantes*, avec la différence que, dans le recueil de ces *Lettres* célèbres, on trouve des traits aussi intéressans pour la géographie, l'histoire-naturelle, les mœurs des habitans, que pour les progrès de la religion chrétienne, prêchée dans des contrées éloignées; au lieu que dans le re-

I i 2 cueil

cueil dont il est ici question, on se borne à ce dernier objet.

Ces deux volumes, qui doivent être joints à celui dont nous avons rendu compte le 1^{er} Fév. 1786, p. 195, sont composés de nombre d'extraits de Lettres des Missionnaires rangées suivant l'ordre de leur date & dans les classes de leurs Missions respectives. Elles prouvent que le zèle des apôtres du christianisme est toujours le même dans les contrées les plus éloignées. Les premières Lettres instruisent le lecteur de l'état des Missions au Tonquin, à la Cochinchine, à Siam, &c. On compte dans le Tonquin près de trois cents mille Chrétiens. Ce qui a rapport à la Cochinchine, contient quelques détails au sujet du jeune prince de ce pays que l'on voit actuellement en France. Des rebelles avoient réduit son pere au plus pitoiable état, il y a deux ou trois ans. L'évêque d'Adran, vicaire apostolique, le trouva dans la province de Camboche, qui confine avec le royaume de Siam. Il n'avoit plus avec lui que six ou sept cents hommes, un vaisseau & quinze bateaux: il n'avoit pas même de quoi nourrir ses soldats qui étoient obligés de manger des racines. L'évêque lui offrit une partie de ses provisions, qu'il accepta avec reconnaissance. A une seconde entrevue, ce Roi détrôné se plaignit de la duplicité des Siamois qui, sous le prétexte de le rétablir dans ses Etats, n'avoient cherché qu'à se servir de son nom pour piller son peuple. " Ce fut alors, „ dit M^r. d'Adran, qu'il me confia son fils,

„ âgé de six ans, que j'ai amené ici. Il est
 „ rempli d'esprit & a une grande ardeur
 „ pour tout ce qui touche la religion. Une
 „ chose qui paroît inconcevable à bien du
 „ monde, c'est qu'il se soit attaché à moi,
 „ sans regretter son pere, sa mere, sa
 „ grand'mere, ses nourrices & plus de
 „ cinq cents personnes qui fondoient en lar-
 „ mes quand il les quitta. Les Chrétiens l'at-
 „ tribuoient à une grace particuliere de Dieu
 „ & en tiroient des conjectures très-favora-
 „ bles à la religion. Les Gentils qui n'en fa-
 „ voient pas tant, disoient que je l'avois
 „ enforcélé. Les deux Mandarins gouverneurs
 „ de cet enfant, & six soldats qui sont pour
 „ sa garde, sont déjà bien instruits & feront
 „ baptisés la veille de la Pentecôte „ Cette
 lettre est datée de Pondichery, le 20 Mars
 1785.

Le second volume contient beaucoup de
 relations sur la persécution excitée à la Chine
 contre plusieurs Missionnaires qui furent pour-
 suivis, emprisonnés & ensuite relâchés par
 ordre de l'Empereur. Ce Prince déclare for-
 mellement, dans son édit, qu'il n'y a rien
 de reprehensible dans la conduite des Mis-
 sionnaires qui sont venus prêcher le christia-
 nisme, si ce n'est qu'ils se sont introduits
 furtivement dans l'Empire contre les loix, &c.
 Mais que penser d'un Empire dont les loix
 défendent l'approche & l'entrée aux gens de
 bien, dont la conduite n'a rien de reprehens-
 sible? Avec toute cette explication impéria-
 le, quelques-uns de ces Missionnaires ont péri

dans les provinces à l'occasion de cette persécution, & d'autres ont beaucoup souffert.

“ Puissent ces édifiantes relations , est-il
 „ dit dans le discours préliminaire, rani-
 „ mer la ferveur qui s'éteint parmi nous !
 „ Puisse-t-il exciter le zèle des enfans de la
 „ tribu de Lévi , & en leur faisant entendre
 „ la voix de ces hommes apostoliques, qui
 „ demandent si instamment du secours, leur
 „ procurer des confreres qui aient le courage
 „ de se dévouer à cette grande œuvre !
 „ Puisse-t-il inspirer aux fideles favorisés des
 „ biens de la fortune, d'en consacrer une
 „ partie aux succès d'une œuvre aussi méri-
 „ toire ! &c. „



De la décadence des lettres & des mœurs , &c.

SECOND EXTRAIT.

Dern.
 Journ. p.
 393.

L'Auteur fait les réflexions les plus sen-
 sées, énoncées d'une manière intéressante,
 piquante, pleine d'éloquence & d'inté-
 rêt, sur les académies, les jardins anglois, le
 magnétisme animal, les aérostats, & autres
 marottes du siècle, dont il fait admirablement
 sentir la sottise & les mauvais effets. Ce qu'il
 disserte sur le premier de ces objets, s'accor-
 de parfaitement avec ce que M^r. B. de St. P.
 & autres observateurs impartiaux en ont pen-
 sé *. “ Qui ne s'en rapporte qu'aux appa-
 rences, est souvent trompé. Au nombre

* 15 Juin
 1786, p. 255.
 — 15 Juill.
 1786, p. 412.

„ d'académies que Paris renferme, ne croi-
„ roit-on pas qu'Athènes revit parmi nous ?
„ Cependant ces Lycées si favans, ces Mu-
„ sées si nombreux, quoiqu'érigés & confa-
„ crés aux sciences & aux lettres, n'en étend-
„ dent, n'en affermissent que plus l'empire
„ de l'ignorance. Quel profit, en effet, des
„ élèves en cheveux gris, des femmes dans
„ leur automne, de petites-maîtresses demi-
„ beaux-esprits, de jeunes étourdis livrés à
„ des goûts frivoles en retireront-ils ? Ils for-
„ tent de leurs leçons plus présomptueux &
„ plus vains, & la tête aussi vuide qu'ils
„ l'avoient en y entrant. Ce n'est pas tant
„ l'amour du savoir & l'envie de s'instruire,
„ que le désœuvrement & l'ennui qui les
„ forcent à se déplacer, & les font courir
„ en foule à ces nouvelles écoles. Voiez dans
„ ces vergers cette multitude d'oiseaux de
„ toute espece voltiger d'arbre en arbre, se
„ jeter sur les fruits, les attaquer tous, &
„ les laisser ensuite après les avoir à demi-bec-
„ quetés ? C'est ce que font ces nouveaux
„ disciples : ils embrassent à la fois tout ce
„ qui appartient à la poésie, à l'éloquence,
„ à l'histoire, à la littérature, à la physique,
„ à la chymie, que fais-je ? Ils entament tou-
„ tes les branches des sciences, sans en ap-
„ profondir aucune. Ce n'est point à la né-
„ cessité que nous devons ces établissemens,
„ tout au moins inutiles, puisque nous en
„ avons depuis longtems d'excellens ; mais
„ à la manie du bel-esprit empressé de bril-
„ ler. „

Les enthousiastes des ballons seront très-mécontents sans doute du passage suivant; comme ce fou de la ville d'Argos, qui s'imaginant voir merveille sur un théâtre désert, se plaignoit amèrement de ceux qui en le guérissant & le rendant à la raison, lui avoient enlevé une agréable illusion (a). " Mais quel
 „ nouveau spectacle nous entraîne vers un peu-
 „ ple immense qui se rassemble de toutes parts!
 „ Plein à la fois de confiance & de crainte,
 „ il court, il s'agite, il tremble: les yeux
 „ fixés vers le ciel, il suit d'un regard cu-
 „ rieux, inquiet, étonné, un téméraire porté
 „ par les vents au plus haut des airs! Mais
 „ à peine a-t-on applaudi à l'élévation ex-
 „ trême qui le dérobe à la terre, qu'un cri
 „ d'inquiétude & d'effroi présage sa chute,
 „ & qu'un cri lamentable annonce qu'il est
 „ tombé sans vie, victime de sa témérité.
 „ Quel funeste sort! Hélas! à quoi le doit-il?
 „ A l'orgueil de faire parler de soi, qui
 „ exalte en ce moment toutes les têtes; à
 „ un fatal enthousiasme qui égare tous les
 „ esprits! Car quel que soit le prix que l'on
 „ mette à la découverte des aérostats, à quoi

(a) *Fuit haud ignobilis Argis,
 Qui se credebat miros audire tragædos,
 In vacuo lætus sessor plausorque theatro
 Hic ubi cognatorum opibus, curisque refectus,
 Expulit helleboro morbum, bilemque meraco,
 Et redit ad sese: Pol, me occidistis, amici,
 Non servastis, ait, cui sic extorta voluptas,
 Et demptus per vim mentis gratissimus error.*

Hor. Ep. L. 2. Ep. 2.

„ peut-elle être bonne ? De quelle utilité
 „ sera-t-elle ? Si elle vaut la peine d'être
 „ suivie par les physiciens, ce ne sera jamais
 „ que par curiosité, comme bien d'autres
 „ expériences qui n'ont pas d'autre but. Mé-
 „ rite-t-elle cet enthousiasme qu'elle a inf-
 „ piré ? N'est-ce pas une extravagance de
 „ plus à laquelle ce siècle philosophe s'est
 „ livré ? Qu'il s'en applaudisse : malgré ses
 „ prétendues lumières, il n'en sera pas moins
 „ un enfant que la folie amuse, en lui fai-
 „ sant souffler des bulles d'air favoneuses...
 „ Porter l'engouement à l'excès, exposer sa
 „ vie, se ruiner en frais pour une expérience
 „ incertaine & d'un danger évident, n'est-
 „ ce pas le comble de la folie ? La décou-
 „ verte de la boussole, de l'imprimerie, &
 „ mille autres plus utiles les unes que les
 „ autres, ont-elles excité un pareil enthou-
 „ siasme „ ? Ce qui paroît faire un mystère
 „ pour M^r. R. de J. & pour quiconque ne
 „ consulte que le bon sens & un ordre raison-
 „ nable dans les degrés d'admiration, n'en est
 „ pas un pour ceux qui connoissent les ressorts
 „ secrets qui alimentent l'enthousiasme des
 „ ballons. Sans rien reprendre de ce que nous
 „ avons dit ailleurs du plaisir *aigre-doux* de
 „ voir tomber un homme des nues (a), il suffit

(a) 15 Avril 1787, p. 619. — Peut-on sans
 outrager l'humanité & blesser sa conscience,
 assister à un spectacle, l'encourager, le paier,
 lorsqu'il y va de la vie d'un homme ? Et cela
 sans aucune utilité ni motif raisonnable ?...
 Le danseur de corde qui se casse la tête pour
 gagner

de savoir que la déraisonnante philosophie croit voir ici un argument de fait, en faveur de l'athéisme. Que cette imagination soit extravagante tant que l'on veut, il suffit qu'elle existe; comme nous ne l'avons déjà que trop prouvé par les blasphèmes qui en sont les fruits *. Et si l'on pouvoit en douter encore, la lettre de M^r. Blanchard, écrite de Hambourg le 12 Août 1786, insérée dans le *Journal politique* de Liege (n. 43. p. 149), rédigé alors par un homme du bel air, en seroit une preuve sans réplique (a). Un barbouilleur de *Mémoires secrets pour servir à*

* 15 Déc.
1785, p. 623
& aut. *ibid.*

gagner quelques fols, ne reproche-t-il pas, en mourant, à la stupide multitude son sang & sa vie? Encore est-ce en quelque sorte l'effet de sa mal-adresse, puisqu'il y a dans son art une statique calculée, au lieu que l'aéronaute est à la merci des élémens & de cent accidens incalculables.

(a) En voici quelques passages, fort applaudis du périodiste qui les a imprimés, & défendus contre les observations d'un citoyen de Hambourg. « Comme un autre dieu, j'ai fait » des profélytes, je suis devenu un messie, des » pécheurs ont suivi mes pas, je leur ai enseigné à faire des miracles, & tout d'un » coup ils se sont trouvés être de grands hommes; mais au lieu d'imiter les Apôtres, » qui honorerent leur Maître jusqu'au tombeau, » ils voudroient, eux, exterminer le leur. » Heureusement ces disciples-là ne sont point » dangereux: je les balaie d'une plume de » mon aile, je passe, & ils ne sont plus.... » Je me souviens, mon cher ami, que lorsqu' » que ma bonne mere vouloit réprimer les » saillies de mon orgueil inné, elle ne rece-
» voit

Histoire de la république des lettres (tom. 25. 1786 p. 162), nous dit aussi que *l'Eglise voit avec inquiétude cette œuvre diabolique , puisqu'elle tend à anéantir les miracles les plus extraordinaires , tel que l'Ascension de Jesus-Christ*. Encore une fois , quoique cette *diabolique* ou puérole œuvre ne fasse pas plus contre les *miracles* ni contre les souveraines vues de la Providence , que les petites bulles de savon qui amusoient notre enfance ; l'absurde persuasion qui a prévalu , doit nécessairement renforcer l'enthousiasme de *l'œuvre diabolique* , & multiplier à l'infini les admirateurs , les apologistes , les apothéosistes &c , dans un tems où l'on tourne contre la religion toutes les notions humaines , jusqu'aux diptongues de la grammaire & les A. B. C. de la géométrie *. Et pour seroit de séduction , les gens de bien même sont entraî-

nés ,

» voit jamais d'autre réponse que celle-ci :
 » je veux , lui disois-je , que tout genou flé-
 » chisse devant moi , dans le ciel , sur la terre
 » & dans les enfers ! Mon souhait est accom-
 » pli : tous les dieux de l'Europe m'accablent
 » de bienfaits , le globe entier me rend hom-
 » mage , & l'envie pâlit devant moi. Si l'Olym-
 » pe étoit habité , il n'y a point de doute
 » que je n'en fusse proclamé roi » . . . « Ces
 » êtres rongés par l'envie devroient pourtant
 » se tâter de plus près , & se frappant la poi-
 » trine comme *le Pharisien* * de l'Évangile ; di-
 » re avec lui les yeux baissés : *Blanchard* ,
 » *Blanchard* , nous ne sommes pas dignes de
 » prononcer ton nom ». Je demanderois pres-
 que : si , après une pareille déclaration , des
 Chrétiens peuvent assister à ce baladinage ?

nés, sans s'en douter, dans ces momens d'illusion & d'une commotion machinalement admiratrice, dont ils ne connoissent distinctement ni le principe ni le but. On peut bien leur dire : *Nescitis cujus spiritus estis.*

Que de vérité & d'exakte ressemblance, que de traits accumulés avec une pittoresque énergie, dans le tableau suivant ! “ Au milieu
 „ de tout ce désordre que deviennent les
 „ mœurs ? Elles se corrompent comme tout le
 „ reste. Que l'on en juge par ce qui se passe
 „ tous les jours sous nos yeux, par notre
 „ luxe, par notre conduite, par nos goûts,
 „ nos modes & nos habitudes. Depuis les fré-
 „ quens voïages que nos jeunes merveilleux
 „ font à Londres, en font-ils plus instruits ?
 „ Quels fruits en rapportent-ils ? Des goûts
 „ bizarres, des manières & un ton plus
 „ brusques, un plus grand nombre de ridi-
 „ cules insupportables. Qui croïez-vous qu'ils
 „ imitent ? Ce ne sont pas assurément les
 „ sages, mais les fous, qui sont le plus grand
 „ nombre chez toutes les nations. Or, il est
 „ bien rare que l'imitation soit parfaitement
 „ fidele, elle a toujours quelque chose d'ou-
 „ tré. Sous ce vêtement grossier, cette toque
 „ ronde & pointue, rabattue sur le nez,
 „ ne prendroit-on pas pour des Quakers, ce
 „ courtifan, ce grand seigneur, dépouillés
 „ des marques de leurs dignités, courant les
 „ rues à pied, exposés sans cesse à quelque
 „ événement fâcheux, coudoïés & poussés
 „ par le premier passant ? Reconnoîtrez-vous
 „ cet ecclésiastique, ce magistrat, ce nou-

„ veau

„ veau favori de la fortune, en bottines,
„ un fouet ou un léger roseau à la main,
„ les cheveux retrouffés sous un chapeau à
„ larges bords qui leur tombent sur les yeux,
„ en *frac* si étroit qu'il couvre à peine le
„ dos, & le col enveloppé d'une épaisse
„ cravatte? Aurez-vous le tems de vous
„ ranger, de voir & de laisser passer ce
„ jeune écervelé, monté, comme un mar-
„ chand d'orviétan, dans une voiture aussi
„ fragile que dangereuse, ridiculement ex-
„ haussée, qu'il mene plus vite que le vent,
„ au risque de sa vie & de celle des passans;
„ & qui coëffé, habillé, chauffé comme son
„ *jockey*, peut être également dedans ou der-
„ rière la voiture, sans que l'on distingue
„ quel est le maître ou le valet? En voyant
„ ces deux femmes marchant d'un pas ferme
„ & délibéré, vêtues aussi indéemment
„ l'une que l'autre, les cheveux épars &
„ pendans jusqu'à la ceinture, un énorme
„ chapeau enfoncé sur le front, leur couvrant
„ la moitié du visage, ne vous tromperez-
„ vous pas, si vous voulez juger laquelle des
„ deux est la femme honnête ou la courti-
„ sane? Ou bien ne croirez-vous pas
„ qu'elles vont toutes deux assister à quel-
„ que sacrifice de la bonne déesse? A tous
„ ces travers qui ont gagné généralement
„ tous les rangs & toutes les conditions,
„ peut-on ne pas voir qu'un esprit de ver-
„ tige a soufflé sur nous, & que c'est à
„ qui aura la conduite la plus bizarre, ou
„ pour mieux dire, la plus folle? “

L'auteur

L'auteur voyant toujours profondément & prenant les maux à leur source, jette les yeux sur l'éducation d'où, lorsqu'elle est mauvaise, *découlent tant de maux*, suivant l'expression d'un ancien, *sur les empires & les peuples* (a). Il dévoile le projet formé par les philosophes contre l'éducation publique dont ils désespéroient d'être les maîtres, pour corrompre la jeunesse par des instituteurs particuliers imbus des erreurs de la secte. Ailleurs on les a vus, toujours d'accord avec une secte plus intrigante encore & plus hypocrite, tenir une marche toute contraire & généraliser l'enseignement, de manière à pouvoir sans peine y fournir de maîtres choisis; mais en France ils ont pris le premier de ces partis. " Le cri
 „ de cette audacieuse philosophie ne s'est
 „ que trop fait entendre à la cour, à la ville
 „ & dans les campagnes; il a retenti jusqu'au
 „ fond du royaume; il a influé sur l'opinion
 „ des parens, qui n'ont plus vu dans les
 „ études de leurs enfans confiés aux écoles
 „ publiques, qu'une perte de tems précieux.
 „ Dès-lors on ne pense qu'à chercher les
 „ moïens de réformer la mauvaise éduca-
 „ tion: les corps les plus respectables en
 „ sont occupés. Mais quel est l'objet de cette
 „ réforme? Quels sont les vices qu'on re-
 „ proche à l'éducation publique? L'univer-
 „ sité

(a) *Hoc fonte derivata clades
 In patriam populumque fluxit.*
 Hor. L. 3. Od. 6.

„ fité ne feroit-elle plus la mere de ses éle-
 „ ves ? Auroit-elle changé de méthode &
 „ de principes ? N'est-ce pas dans son sein que
 „ se sont formés tant d'illustres favans, tant
 „ de Pontifes pieux & éclairés, tant d'ha-
 „ biles capitaines & de sages magistrats ? N'a-
 „ t-elle pas veillé toujours sur le cœur com-
 „ me sur l'esprit de la jeunesse ? Sa tendre
 „ sollicitude ne s'est-elle pas toujours occu-
 „ pée à la former aux lettres & aux sciences
 „ sur les meilleurs modeles ; à graver dans
 „ son cœur l'amour de l'ordre & du devoir,
 „ les vérités de la religion, tous les senti-
 „ mens, en un mot, qui font l'honnête
 „ homme & le vrai citoien ? „

Le courageux & équitable critique répand
 ensuite quelques fleurs sur la tombe d'une
 Société célèbre, qui de l'aveu de ses enne-
 mis même, doit être un objet de regret pour
 qui regarde l'éducation chrétienne comme quel-
 que chose. Ceux qui par des vues de rivalité,
 ont paru applaudir à sa chute, ne favoient pas
 hélas ! que la leur étoit si prochaine ; & les
 grands corps qui subsistent encore, qui fait
 quelle fera leur durée ! “ Auroit-on aussi de
 „ grands reproches à faire à cette savante Com-
 „ pagnie, éteinte depuis peu, dont les éco-
 „ les étoient remplies de la jeunesse la plus
 „ brillante & la plus précieuse de la nation ?
 „ Son zele pour l'enseignement des bonnes
 „ lettres & de la religion s'est-il jamais dé-
 „ menti ? N'a-t-elle pas fourni à l'Etat
 „ un très-grand nombre d'hommes du pre-
 „ mier mérite, dans l'Eglise, dans le Mili-
 „ taire,

„ taire, dans la Robe & dans les sciences & les
 „ lettres? Si ces écoles publiques sont tom-
 „ bées; si elles sont déchues de la splendeur
 „ dont elles brilloient autrefois; si les sages
 „ modérateurs de ces études ne jouissent plus
 „ de la considération que leurs nobles fonc-
 „ tions exigent; à qui s'en prendre, si ce
 „ n'est à l'esprit de ce siècle, destructeur
 „ impitoyable de tout bien; à ces hardis no-
 „ vateurs, intéressés à empoisonner le cœur
 „ & l'esprit de la jeunesse de leurs fausses &
 „ dangereuses maximes? Car il faut bien se
 „ garder de prendre le change sur leur sys-
 „ tème d'éducation; ce n'est point le progrès
 „ des lettres, encore moins la perfection des
 „ mœurs qu'ils ont à cœur, c'est le succès
 „ de leur entreprise. Le but unique qu'ils
 „ se proposent est de jeter les fondemens de
 „ leur nouvelle doctrine, & de renverser de
 „ fond en comble l'édifice de l'ancienne. „

Les applaudissemens prodigués au mau-
 vais goût, au phébus, à l'entortillage, au
 jargon académique, n'ont point échappé à
 ce vigilant & incorruptible censeur. On dira
 peut-être qu'il juge un peu sévèrement M^r.
 Thomas, mais en même tems il rend justice
 à ce qui est réellement estimable dans cet
 orateur, la profondeur des pensées. “ C'est
 „ de nos jours que ces applaudissemens in-
 „ décens & ridicules se sont introduits. Le
 „ bel-esprit les a recherchés, les a souvent
 „ païés, & le mauvais goût les a prodigués.
 „ On applaudissoit moins autrefois, mais on
 „ sifflait davantage; ce qui dénotoit, selon

„ nous,

„ nous, qu'on étoit un peu plus sévère.
 „ Eh ! comment l'éloquence conservera-t-elle
 „ sa pureté, ses graces, sa force & sa di-
 „ gnité, si l'on continue de couronner le
 „ bavardage, & les boursoufflures amphigou-
 „ riques ? Ce nouveau genre d'éloquence dont
 „ Thomas est l'inventeur, est devenu le
 „ genre dominant. Il a achevé de corrom-
 „ pre le peu de goût qui restoit encore. C'est
 „ un penseur profond, mais peu naturel : tou-
 „ jours monté sur des échasses, il fatigue par
 „ un style toujours ampoulé, toujours outré,
 „ par une morgue & une monotonie conti-
 „ nue, par son affectation à ne tirer ses
 „ métaphores, que des arts & des sciences
 „ le moins à la portée du lecteur (a). Quel
 „ écrivain pourtant devoit être plus en
 „ garde contre tous les défauts qui abon-
 „ dent dans ses ouvrages ? Thomas avoit en-
 „ seigné longtems : il étoit familier avec les
 „ grands modeles de l'antiquité : malheureu-
 „ sement on voit qu'il a préféré Sénèque &
 „ Lucain, le faux bel-esprit au bon esprit,
 „ les excès ambitieux de l'art, à la marche
 „ uniforme & sage de la nature. „

D'Alembert, ce douxereux successeur du
 fougueux & emporté Voltaire dans le pa-
 triarchat de la philosophie, n'est pas peint

(a) Toutes les fois qu'on apportoit à Vol-
 taire quelque ouvrage de Thomas, il ne man-
 quoit jamais de dire : *ah ! voilà du GALITHO-*
MAS ! — Notice sur cet académicien, 15
 Oct. 1785, p. 317.

ici avec des traits propres à immortaliser son génie. " Ingrat envers la géométrie qui l'a fait connoître, d'Alembert a voulu être plaissant & bel-esprit, littérateur & philosophe. Ce dernier rôle lui convenoit mieux. On peut assurer même, si l'on consulte ses écrits, qu'il l'a joué finement & modérément, ce qui lui a quelquefois attiré d'assez vifs reproches de la part du parti (a). Il falloit qu'il s'en tint-là. Ses *Mélanges de littérature, d'histoire & de philosophie*, sont écrits d'un style froid, inégal, & presque toujours trop familier : la métaphysique qui y regne, est embrouillée & obscure. C'est-là que, des plaines arides de la géométrie, il vient fouler d'un pied profane, les sentiers fleuris du Parnasse, & glacer les eaux d'Hippocrene, renverser toutes les loix de la poésie, de l'éloquence

(a) Dans une note on lit ce qui suit : " D'Alembert, en effet, a été modéré dans ses écrits : mais il favoit bien se dédommager de cette contrainte. Il tenoit chez lui un bureau d'assurance pour les précepteurs, les instituteurs, les maîtres de toute espece, pour les femmes de chambre même & pour les valets, qu'il distribuoit dans toutes les bonnes maisons de la cour & de la ville, souvent même sans en être requis. Il les envoïoit de sa part chez les bourgeois, & les présentoit lui-même chez l'homme en place & en crédit. C'est ainsi que, sans se compromettre, il a étendu & propagé la doctrine du philosophisme ". — Août 1773, p. 93. — 15 Mars 1778, p. 468. — 1^{er} Juillet 1779, p. 391. — 15 Sept. 1781, p. 32. — *Dict. hist. Supplém.* p. 698.

„ & de l'histoire ; en dicter de nouvelles,
 „ éteindre le feu de l'imagination, & sou-
 „ mettre aux regles d'Euclide les élans du
 „ génie. Il faut que la passion du bel-esprit
 „ soit bien ambitieuse, pour tourner à ce
 „ point la tête froide d'un géometre ! „

Ces différens jugemens supposent un hom-
 me trop conséquent & trop courageux pour
 faire quelque lâche exception dans sa criti-
 que, pour épargner le chef tandis qu'il
 frappe sur les subalternes, pour respecter
 l'original tandis qu'il ravale les imitateurs &
 la foule des singes grimaçant d'après un mo-
 dele fameux. “ Nous nous devons à la vérité.
 „ Voltaire est-il égal aux Rois ? Faut-il at-
 „ tendre plusieurs siècles, pour parler de son
 „ regne sans crainte & avec liberté ? Faut-il
 „ laisser écouler, jusqu'au dernier flot de
 „ ses admirateurs indiscrets, qui l'ont étouffé
 „ de la fumée de leur encens mortel, au
 „ retour de son long exil ? Si le bruit
 „ de sa célébrité retentit encore au loin,
 „ s'il paroît toujours un colosse à travers
 „ les vapeurs épaisses de l'encens qu'on lui
 „ a prodigué, si l'enthousiasme d'une partie
 „ de la génération présente dure encore,
 „ si les injures qu'il a mises en usage sont
 „ employées contre tout auteur qui osera le
 „ juger ; ce bruit ne fera bientôt plus qu'un
 „ vain son, ces vapeurs grossières se dissipe-
 „ ront, cet enthousiasme ne passera pas à
 „ la génération suivante, les injures tom-
 „ beront d'elles-mêmes, le tems & la vérité

„ déchireront le voile de l'illusion , & Vol-
 „ taire enfin paroîtra ce qu'il est. „

Le sévère & judicieux critique parcourt
 ensuite rapidement toutes les branches de
 littérature que Voltaire avoit embrassées.
 Nous nous contenterons de rapporter ce qu'il
 dit de sa manière d'écrire l'histoire. “ Avidé
 „ de toutes sortes de gloire , jaloux de tous
 „ les écrivains célèbres , il a entrepris d'écrire
 „ une *Histoire universelle* (a) ; parce que
 „ Bossuet a fait un *Discours sur l'Histoire uni-*
 „ *verselle* , & qu'il n'a jamais eu d'autre
 „ dessein que de contredire cet écrivain vé-
 „ ridique & sublime. Mais de combien d'in-
 „ fidélités , de maximes dangereuses , d'er-
 „ reurs de toute espece , & même de men-
 „ songes faits exprès , cette histoire n'est-elle
 „ pas remplie ? Avec quelle témérité , quelle
 „ hardiesse il altere , il tronque & défigure
 „ les faits ! Cet apologiste éternel de l'hu-
 „ manité , pour laquelle il fait paroître , com-
 „ me philosophe , le plus grand zele , l'in-
 „ sulte & l'avilit sans cesse , comme histo-
 „ rien. Ce ne sont jamais les vertus , mais
 „ les vices qu'il met en évidence. Il affecte
 „ par-tout le plus souverain mépris pour
 „ les hommes. Ennemi déclaré de toute ré-
 „ ligion , & principalement du christianis-
 „ me , dans tous les endroits de son histoire

(a) C'est le titre que Voltaire a donné d'a-
 bord à sa compilation , & sous lequel elle a
 été imprimée plusieurs fois ; mais qu'il a chan-
 gé depuis , en un titre plus modeste , celui
 d'*Essai sur les mœurs & l'esprit des nations* , &c.

où il est obligé d'en parler, il ne le montre que sous le masque du fanatisme, & lui prête tout l'odieux que sa mauvaise foi se plaît à inventer; car il est difficile, à cet égard, de lui disputer le mérite funeste de l'invention. S'il paroît se fonder sur quelques autorités, ce sont toujours des autorités suspectes: il ne puise que dans des sources impures & empoisonnées; si par hazard la vérité l'emporte contre son gré, & qu'il soit forcé de lui rendre hommage, il se dément aussi-tôt & revient à son naturel. Malgré ces vices palpables qui abondent dans tous ses écrits, particulièrement dans son *Histoire universelle*, dans celle de Charles XII, & de Pierre-le-Grand, il charme, il entraîne une multitude de lecteurs. On ne doit pas en être étonné: la plupart de ses lecteurs sont aussi superficiels que lui: ils ne cherchent pas à s'instruire, mais à s'amuser. Il leur importe peu que les faits soient faux, pourvu qu'ils soient écrits d'une manière faillante, & que l'auteur ne les ennuie pas. Iront-ils d'ailleurs se donner la peine d'examiner, de réfléchir, de remonter à la source dont ils n'ont pas même la plus légère idée? Ils aiment mieux s'en rapporter à un charlatan qui les divertit, qu'à un sage historien fait pour les éclairer. Non-seulement Voltaire éblouit ses lecteurs par le piquant de son style; mais il fait encore les gagner en flattant toutes les passions, & c'est par-là qu'il a perdu les mœurs.

Voltaire avoit le goût sain, la manie du faux-esprit ne lui en avoit point imposé; nourri de la lecture des bons modeles, aiant reçu, pour ainsi dire, les derniers soubirs du siecle de Louis XIV, il se trouva affermi contre la contagion dominante. Avec cela il n'est pas déplacé dans l'énumération des causes qui ont dépravé le goût. " Comme
 „ littérateur, son goût naturellement juste &
 „ vrai, auroit pu lui sauver mille contradic-
 „ tions, dans lesquelles sa mauvaise foi, sa
 „ jalousie, son humeur & son ambition de
 „ paroître tout savoir, l'ont fait tomber. Il
 „ approuve & blâme, admet & rejette, esti-
 „ me & méprise; suivant qu'il est bien ou
 „ mal disposé d'après l'humeur, ou la passion
 „ qui l'agite. Il traite Bossuet de *déclama-*
 „ *teur*, Racine de *faiseur d'Idylles*, tandis
 „ qu'il prodigue aux Nains de la littérature
 „ les louanges les plus outrées. Il est vrai
 „ que c'est de leur vivant; car s'ils meu-
 „ rent, il les remet bientôt à leur place;
 „ témoins Helvétius, de Belloy & tant d'au-
 „ tres. Aucun écrivain ne s'est élevé avec
 „ plus de droit, de force & de raison con-
 „ tre le mauvais goût, & personne ne l'a
 „ plus cajolé, plus flatté, plus autorisé dans
 „ ses réponses aux lettres d'une foule de
 „ mauvais auteurs prosternés devant lui, &
 „ le mettant au-dessus des grands hommes
 „ de tous les siècles. Ne leur eût-il écrit que
 „ deux lignes, ils publioient aussi-tôt ces
 „ réponses trompeuses, qu'ils regardoient
 „ comme des passeports pour arriver à l'im-
 „ mortalité; mais que Voltaire savoit bien

„ n'être que des ailes de cire , qui fondroient
 „ en chemin , & précipiteroient ceux qui
 „ feroient assez imprudens , assez téméraires ,
 „ assez vains , pour s'en servir (a). C'est ainfi
 „ qu'il a encouragé le mauvais goût. „

Le point de vue le plus défavantageux où l'on puisse considérer cet homme célèbre , est celui qui le présente dans sa conduite , dans le mouvement & l'effor des passions qui ont agité sa vie & flétri ses écrits. C'est-là que ceux dont son esprit a enlevé les suffrages , l'abandonnent à toute la rigueur d'une censure méritée. “ Si l'on considère Voltaire „ comme philosophe , eh ! qui l'est moins „ que lui ? Tous ses écrits sont pleins de „ variations & d'incertitudes , de vérités & „ d'erreurs , de vues sages & d'idées folles ,

(a) On sent bien à quel point ces observations sur la personne & le mérite littéraire du chef , ont irrité toute la secte ; mais il est remarquable que les illustres têtes du parti n'ont pas voulu s'ingérer dans cette affaire , où il n'y avoit ni gloire ni profit à recueillir. Ils se sont contentés de lâcher contre le savant & équitable critique quelques petits aboïeurs qui ont tâché de déchirer quelques phrases de son profond & lumineux ouvrage. Un certain Murville ne peut comprendre comment un *passport pour l'immortalité* pouvoit n'avoir été qu'un présent d'ailes de cire. Il n'y a pas de mauvaise plaisanterie qu'il n'hasarde à cette occasion. Mais si la balourdise des vains écrivains qui attendoient leur célébrité du suffrage de Voltaire , a pris des ailes de cire pour un *passport à l'immortalité* (ce qui est exactement vrai) , est-ce la faute des rieurs ou celle des dupes ?

„ de maximes honnêtes & de traits indé-
 „ cens, de peintures délicates & d'images
 „ grossières. Tantôt il vous éclaire, & tan-
 „ tôt il vous plonge dans les ténèbres. On
 „ diroit qu'il y a un bon & un mauvais
 „ génie qui conduisent sa plume. Le vrai
 „ philosophe a des principes fondés sur la
 „ vérité : il ne varie jamais : Voltaire n'a
 „ que des idées sans suite & sans système ;
 „ il s'abandonne à l'impulsion de son es-
 „ prit inconstant & volage. Le philosophe
 „ puise dans ses réflexions une tranquillité
 „ d'ame, une égalité d'esprit, un amour pour
 „ le bien, un zèle pour la vérité, une con-
 „ duite pleine de sagesse & de prudence,
 „ que rien ne peut troubler, altérer, ni dé-
 „ mentir : Voltaire jouissoit-il de ces heu-
 „ reuses dispositions d'ame, d'esprit & de
 „ sentimens ? Il a été l'oracle du philoso-
 „ phisme & non de la philosophie. Ses com-
 „ pagnons d'armes l'ont déclaré leur chef,
 „ & il méritoit de l'être ; car sans lui qu'é-
 „ toient-ils ? Que font-ils depuis qu'il n'est
 „ plus ? C'étoit lui qui faisoit la guerre pour
 „ eux, non qu'il eût le courage de se mon-
 „ trer à découvert (a), mais en se travestis-
 „ sant sans cesse, tantôt sous le nom de

(a) Mr. R. éclaircit cette assertion par quel-
 „ ques anecdotes curieuses. « Jamais auteur n'a
 „ été plus hardi, & en même tems n'a mon-
 „ tré plus de pusillanimité. Il n'avoit ache-
 „ vé la terre de Ferney, que parce que, crai-
 „ gnant toujours d'être arrêté, il pouvoit dans
 „ la

„ Jérôme Carré, de Guillaume Vadd; tantôt
 „ sous celui de l'Abbé Bazin; & tantôt s'af-
 „ fublant de la robe du Révérend Pere Les-
 „ carbotier, Capucin indigne, prédicateur &
 „ cuisinier du grand couvent. Un pareil ta-
 „ barinage convient-il à un auteur raison-
 „ nable & sensé? Un philosophe peut-il se
 „ déshonorer, s'avilir jusqu'à jouer le rôle
 „ d'un vil farceur de la foire! N'est-ce pas
 „ aussi respecter trop peu le lecteur, que de
 „ croire qu'il s'amusera de tant de fadaïses,
 „ qui n'ont d'autre mérite que l'effronterie,
 „ l'impudence, la mauvaise foi, & le rire
 „ de la malignité? „

Le sage & l'instructif épiphonème que ce-
 lui par lequel l'auteur termine le portrait de
 ce philosophe! “ Que l'esprit humain doit
 „ être humilié, en voyant un homme aussi

„ la minute sortir du royaume, & faire chez
 „ l'étranger par la porte de son jardin. Son
 „ nom de guerre, parmi les philosophes, étoit
 „ Raton; celui de ses lieutenans, Bertrand.
 „ Ces noms ne sont pas aussi nobles que ceux
 „ de Solon, d'Anaxagore, de Platon & de
 „ Socrate; mais en se rappelant la fable de
 „ la Fontaine, ils désignent assez bien les
 „ fonctions particulières de chacun. Les phi-
 „ losophes avoient ils besoin d'un pamphlet,
 „ bien assaisonné, bien grossier, bien cyni-
 „ que, contre quelque défenseur de la reli-
 „ gion, ou quelqu'ennemi de la philosophie
 „ nouvelle? Ils engageoient leur général à le
 „ faire, & le pamphlet paroïssoit. Il leur disoit
 „ pourtant quelquefois: *Mes chers Bertrands,*
 „ *vous me faites si souvent tirer les marons du*
 „ *feu, qu'à la fin vous me ferez griller les on-*
 „ *gles.* „

*Immodicus
gloriæ, in-
satiabilis,
impotens
semperque
inquietus.*
Lib. II, n°. 21.

„ spirituel s'abandonner à de pareils excès,
„ & se dégrader aux yeux de ceux-mêmes
„ qui lui ont érigé des statues ! On peut
„ peindre Voltaire comme Paterculus a peint
„ Marius, infatiable de gloire, violent dans
„ ses desirs & dévoré d'une ambition in-
„ quiete & jalouse. „

Le portrait du philosophe de Geneve, le jugement que porte M^r. R. de J. de ses différens ouvrages, sont également dignes d'arrêter l'attention des lecteurs. Peut-être jamais le caractère de ce cynique fameux, qui sembloit réunir les deux extrêmes, la raison & l'extravagance, n'a été rendu avec plus de justesse. “ Le citoyen de Geneve en paroissant
„ croire UN DIEU, en faisant le plus bel
„ éloge de l'ÉVANGILE, fappe à la fois les
„ fondemens de toute religion & de toute
„ croïance. Il avilit l'homme, le ravale même
„ au-dessous de la brute, le renvoie dans
„ les bois brouter l'herbe, & préfere le triste
„ & malheureux fort du sauvage à celui de
„ l'homme civilisé. L'esprit rempli de noires
„ chimeres, le cœur rongé d'un orgueil secret
„ & philosophique; il ne connoît aucun
„ état, aucun rang, aucune puissance; pré-
„ che hautement la LIBERTÉ, & établit l'é-
„ galité des conditions. Ce qu'il y a de plus
„ étonnant, c'est que tant d'erreurs & de
„ paradoxes, se trouvent à côté des plus
„ grandes vérités, & de la morale la plus
„ sévere ! „

Le plus connu & le plus réfléchi des écrits de ce philosophe, est supérieurement

analysé dans ce passage. " L'*Emile* est peut-
" être de tous les ouvrages du citoyen de
" Geneve, celui qui porte le plus l'empreinte
" du génie joint au délire, & celui où l'on
" trouve le plus de contradictions, qui ren-
" ferme les plus grandes vérités & les plus
" fortes erreurs, qui réunisse à la fois les
" plus excellens préceptes, & les conseils
" les plus bizarres & les plus impraticables :
" en un mot, où la raison & l'extravagance
" marchent d'un pas égal. C'est ainsi que
" la sagesse éternelle se joue de la sagesse
" humaine, & l'abandonne à son sens per-
" vers & à son aveuglement volontaire. Ce
" qu'on doit remarquer, c'est que les pré-
" tendus philosophes ne font que donner
" une forme nouvelle aux anciennes erreurs.
" Plein de la lecture des philosophes païens,
" Rousseau a fondu leurs idées avec les sien-
" nes ; il s'est approprié leurs pensées, il a
" fortifié leurs erreurs, des erreurs qui lui
" sont personnelles. Parmi les philosophes
" sceptiques modernes, Montaigne sur-tout
" est celui qu'il a le plus souvent mis à
" contribution, sans y faire le moindre chan-
" gement, que celui de quelques mots suran-
" nés qu'il a habillés à la moderne. Disciple
" de l'erreur dès l'enfance, flottant depuis
" sans cesse entre la chimere & la réalité,
" gonflé d'un orgueil excessif, fier de ses
" fausses lumieres, égarant les autres en s'é-
" garant lui-même, Jean-Jacques paroît un
" être à plusieurs faces, agréables ou révol-
" tantes. "

Voici

Voici comme le sage & religieux critique s'exprime touchant le plus dangereux & le plus révoltant paradoxe de ce roman d'éducation, qu'on doit considérer comme la subversion de tous les principes qui peuvent former des hommes & des Chrétiens. " La
 „ stagnation dans laquelle ce docteur insensé
 „ veut que l'esprit des enfans croupisse jus-
 „ qu'à l'adolescence, a été regardée comme
 „ un précepte, ou plutôt comme une loi
 „ positive : loin d'accoutumer insensiblement
 „ ces ames tendres à recevoir de bonne
 „ heure toutes les bonnes impressions si né-
 „ cessaires pour le reste de la vie, on les a
 „ laissées dans l'ignorance absolue de l'exis-
 „ tence d'un Dieu, sans instruction sur la
 „ religion, sans leur donner la plus légère
 „ idée de leurs devoirs jusqu'au moment où
 „ les passions commencent à s'éveiller, où
 „ l'indocilité ne connoît point de frein, où
 „ l'amour-propre n'est que de l'orgueil, où
 „ le caractère qui n'a jamais été contraint
 „ ne peut plus l'être, où la raison enfin n'a
 „ ni force pour agir, ni voix pour se faire
 „ obéir, parce qu'elle n'a été ni dévelop-
 „ pée, ni cultivée, ni éclairée à mesure que
 „ l'enfant croissoit en âge. „ (a)

Quoique Rousseau ne s'avifât pas de faire de petits contes orduriers, tels que *Candide*, *l'Ingénu*, *la Pucelle*, fruits *candides*, dit M^r. R., *ingénus*, innocens de la riante &

(a) Autres observ. sur ce sujet, *Crit. phil.*
 n. 383, édit. de 1787.

sage imagination du patriarche des mages de nos jours ; il s'en faut beaucoup, que ses ouvrages n'aient rien contribué à la corruption des mœurs. " Il composa, pour les femmes, *la Nouvelle Héloïse*, roman écrit avec une plume de feu, où la séduction la plus criminelle est exposée sans remords & sans voile, où la pudeur est sans cesse en péril & toujours offensée, où l'expression brûlante de la passion enflamme les desirs, embrâse l'imagination, où l'innocence se livre au séducteur sans s'en douter, & où le cynique effronté ne rougit pas d'avouer son crime, & de tracer la voie qui l'a conduit à le commettre. "

CET excellent ouvrage qu'on peut regarder comme une réclamation énergique & éloquente contre tous les genres de corruption, est terminé par les vœux les plus sages, par les élans d'un zèle pur & vif pour la religion, la vertu, les sciences & la patrie. S'il pouvoit rester encore quelques doutes sur les vues qui ont dirigé son travail, ils se dissiperoient à la lecture de l'éloquente & pathétique peroraison qui termine l'ouvrage. Bien loin de trouver sa critique excessivement sévère, nous avons cru au contraire que dans quelques cas elle ne l'étoit pas assez, qu'il excédoit plutôt en louanges ; & c'est peut-être le seul reproche fondé qu'on puisse lui faire. (a)

L'édition

(a) Hérodote, par exemple, paroît jugé trop favorablement à ceux qui sont persuadés que

La première édition de l'ouvrage aiant été rapidement épuisée, on a ajouté à la seconde une *Table de matieres* très-bien faite & d'une lecture agréable par la tournure d'un très-grand nombre d'articles, qui forment, pour ainsi dire, autant d'épigrammes. En voici quelques exemples. * *Académies*, „ multipliées inutilement, fondent l'empire „ de l'ignorance, & ne servent qu'à l'affermir. — *Comédie françoise*, devenue „ triste & larmoïante, pleureuse ou indécente. Sujets bas qu'elle adopte. — *Maisons particulieres d'éducation*, écoles d'ignorance à un prix excessif. — *Fontenelle*, jugé par la postérité : il ne reste „ de lui que le souvenir affligeant de la corruption du goût qu'il a le premier introduite. — *M^r. Gaillard*, sa maniere d'écrire l'histoire, contraire à celle qu'ont „ employé les meilleurs historiens : est le premier qui a dit que *l'Histoire doit être „ raisonnée* : ne voit par-tout que des tyrans

que ce pere de l'histoire, est aussi le pere des mensonges, & même que la grande partie de son histoire n'est qu'un travestissement de l'Histoire sainte (15 Février 1787, p. 245). — L'éloge des *Provinciales* de Pascal pouvoit bien admettre quelque restriction, eût-on dû la prendre dans le jugement que Voltaire lui-même en a porté (voiez le *Dict. hist.* art. PASCAL) — L'*Abrégé de l'histoire d'Allemagne* par Pfeffel, ne nous a pas paru aussi excellent qu'à Mr. R., & ce n'est pas légèrement que nous refusons d'être du même avis (voiez le J. du 1 Déc. 1777, p. 482).

„ & des esclaves : Avocat éternel de l'humanité, &c. „



☞ Dans un article de la gazette de Francfort n. 70. les nouveaux éditeurs des Canonistes, à Mayence, déclarent n'avoir jamais eu l'intention de corrompre le texte de Thomassin & des autres Canonistes, mais seulement d'y mettre des notes. Si cela est, j'ai mal fait l'esprit de leur entreprise, dans le Journal du 1 Avril p. 496 (a) : mais s'ils veulent commenter les Canonistes d'une manière lumineuse, il faudra changer de style, car à coup sûr on ne les comprendra pas, s'ils parlent comme dans le *prospectus* où il est dit bien formellement : *Non opera annunciamus quæ aliorum ægrè prela liquère, sed exterorum præcipuè quorum editores pretia extorquere solent justo majora, & inter illa spondemus* (cela n'est pas bien clair, mais voilà qui va le devenir), *quæ, ut curiis episcoporum Germaniæ adcommoda sint, lucubrantium manus NOVO STUDIO EXARAVIT, EMENDATIS CORRECTISQUE LOCIS quæ corrigenda videbantur.* J'ignoreis que *opus aliquod novo studio exarare, emendare, corrigere*, signifioit précisément faire des notes..... Mais enfin des *notes*, soit. Les curieux ne voudront-ils pas savoir quelles notes, dans quel genre, dans quel but,

(a) Dès l'année dernière, annonçant le *prospectus* (1 Avril 1786, p. 506), j'ai témoigné sur cette entreprise des inquiétudes qui sont toujours allées en augmentant.

dans quels principes? Les *curiæ episcoporum* seront-elles considérées dans l'état où le congrès d'Embs a prétendu les mettre, & pour lequel jusqu'ici les évêques témoignent très-peu d'empressement? La gazette de Francfort le fait entendre en avertissant que les *emendationes & correctiones* seront faites *secundùm juris canonici principia multùm mutata*. Mais dans ce cas la nouvelle édition dépendra de la fortune du congrès d'Embs qui n'est pas encore faite.

Les éditeurs protestent qu'ils n'ont rien de commun avec les *geistlichen Sachen*. Tant mieux pour eux, vraiment; je les en félicite bien sincèrement. Tout ce qu'il y a, c'est que la maniere dont leur travail s'annonce & dont ils l'expriment eux-mêmes, m'a paru tenir à celle des *geistlichen Sachen*. Je n'en ai pas douté un moment; assuré du contraire par une protestation que je dois croire conforme à la vérité, je leur fais toute la réparation pour ce jugement faux, mais non pas téméraire.



La *Beauté* est le mot de la dernière énigme.

LOGOGRIPE.

A La prolixité je dois mon existence:
 Lecteur, je suis de mots une surabondance.
 Combine mes neuf pieds, tu trouves sans effort
 Ce que cherche un héros en affrontant la mort;
 Et qu'au prix de son sang fort souvent il achete;
 Des oiseaux le plus vain; la plus stupide bête;
 Un morceau délicat logé dans son étui,
 Qu'Anubis en jappant dit n'être dû qu'à lui.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 20 Juin). On favoit que l'Impératrice, à son retour de la Crimée, se rendroit à Moskou. Ensuite le bruit s'est répandu, que Sa M. y passeroit le reste de l'été, peut-être même l'hiver; que la famille impériale iroit l'y joindre; & que le corps diplomatique fixeroit aussi, pendant le séjour de Sa Majesté, sa résidence dans l'ancienne capitale de la Russie. En attendant la confirmation de ces rapports, il est certain du moins, que les Grands-Ducs Alexandre & Constantin sont partis d'ici le 2 de ce mois, pour se rendre à Moskou: ils emploieront quinze jours à ce voiage, ne faisant que deux stations par jour: leur suite est considérable; & à chaque station il a été ordonné pour leur service 350 chevaux. Leurs augustes parens les ont conduits jusqu'à la premiere. Le feld-maréchal comte de Romanzow est aussi parti pour Moskou, d'où il se rendra à ses terres dans l'Ukraine, pour y vivre, selon son goût & son choix, dans la tranquillité & la retraite.

La gazette de la cour nous donne successivement une relation fort détaillée du séjour de notre Souveraine à Cherson & dans la

I. Part.

L 1

Crimée. Dès le premier jour après son arrivée, le 24 Mai, le prince Stanillas Poniatowski, neveu du Roi de Pologne, lui fut présenté : ensuite elle donna audience au marquis del Gallo, envoyé du Roi des Deux-Siciles près de la cour de Vienne : il complimenta Sa M. sur sa venue dans la partie méridionale de ses Etats, si considérablement augmentée sous son regne. Le lendemain, l'Impératrice fit grâce à 48 criminels, condamnés aux travaux publics ; & , pour réhabiliter ceux qui avoient subi une peine corporelle, on leur passa le drapeau sur la tête. Sa Maj. dîna ce jour-là avec le comte de Falckenstein à la terre de Bielosferka, appartenant au comte de Besborodko, & située dans une contrée fort agréable à 15 werstes de Cherfon. Des trois vaisseaux de guerre, construits à neuf, qui furent lancés à l'eau le 26 Mai, en présence de Leurs M. Impériales, celui de 80 canons reçut le nom de Joseph II, celui de 60 le nom de Wladimir, & celui de 50 le nom d'Alexandre.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 13 Juillet). Le Roi a élevé le 4 de ce mois à la pairie de la Grande-Bretagne le chevalier George-Auguste Elliot, général & chef d'un régiment de dragons, en lui conférant le titre de lord Heathfield. Ce vieux & intrépide guerrier, si célèbre par l'habileté & le courage, qu'il signala à la défense de Gibraltar, arriva le 18 du mois

dernier de cette forteresse, dans le commandement de laquelle il a été relevé par le général O-Hara. En débarquant à Portsmouth, il fut salué par le canon de toutes les batteries ; & le soir les habitans s'empresseient d'illuminer leurs maisons. Le 22 il fut présenté au Roi, qui s'entretint très-longtems avec lui. La glorieuse récompense, que le général Elliot vient de recevoir de ses services, a causé une satisfaction générale ; & la noblesse ne s'est pas moins fait un devoir, que les autres citoyens de tout rang, de lui témoigner les égards dûs au mérite supérieur & à la vertu.

L'on est revenu aujourd'hui de la crainte, que notre cabinet se soit décidé à prendre une part active dans les dissensions, qui agitent les Provinces-unies : l'on assure, que celui de Versailles lui a fait déclarer, ainsi qu'à la cour de Berlin, " que, dans les troubles
 „ actuels de la Hollande, Sa M. Très-Chré-
 „ tienne avoit pris la résolution fixe & dé-
 „ terminée de ne point s'en mêler qu'en
 „ qualité de médiateur, soit seule, soit con-
 „ jointement avec d'autres Puissances : mais
 „ que, si quelque cour que ce fût venoit à
 „ prendre les armes, pour forcer la répu-
 „ blique en général, ou la Hollande en par-
 „ ticulier, à souscrire aux conditions, qu'elle
 „ lui dicteroit, le Roi de France ne s'en tien-
 „ droit plus à cet engagement, mais qu'il se
 „ considéreroit comme entierement libre d'a-
 „ gir, ainsi que les circonstances l'exige-
 „ roient „ On rapporte cette déclaration

comme authentique ; & d'après elle l'on croit , que les deux cours , conjointement avec celle de Berlin , tenteront de concilier amiablement les différens subsistans dans la république , avant d'en venir à des extrémités , qui pourroient être funestes à elles-mêmes. Déjà les ministres , que la situation critique de ces affaires étrangères avoit retenus jusqu'à présent en ville , en sont enfin partis ou prêts à partir pour la campagne ; & il ne reste plus dans la capitale ou les environs , pour expédier les affaires courantes , que le chancelier Pitt & mylord Sydney. Cependant , avant leur départ , ils ont eu une conférence générale , pour examiner des dépêches , reçues le 29 Juin de Paris ; & le même jour il y fut envoyé un courier avec la réponse de notre ministère. Il est vrai que le Roi , convaincu que le prince Stathouder a perdu son crédit & son influence dans la république , pour avoir trop favorisé nos intérêts , seroit à son tour extrêmement porté à soutenir la cause stathoudérienne en Hollande : mais l'inclination personnelle du Monarque est combattue par trop de motifs pressans d'intérêt national , pour qu'on se hâte à hâzarder des mesures hostiles , qu'il ne seroit plus tems de révoquer. Il ne paroît pas improbable , que Sa M. a fait au Prince , son cousin , des avances pécuniaires , que quelques-uns font monter à 120 mille livres sterling : mais c'est , dit-on , de sa bourse privée ; & l'on ne sauroit regarder ce prêt comme un présent de la nation. Le départ de

l'escadre, dont l'armement a été ordonné, reste toujours problématique, & dépend, comme on l'affure, de celui de l'escadre de Brest, les François prétendant également ne vouloir sortir que dans le cas où nous leur en donnerions, pour ainsi dire, le signal.

On parle d'un événement désastreux, qui est des plus alarmans pour l'Angleterre; on annonce la perte certaine de 14 des navires qui font la pêche de la baleine dans le Groenland; on ajoute que l'on croit qu'il y en a beaucoup d'autres qui ont également péri. Ces navires ont, dit-on, été pris dans les glaces, qui, cette année, ont été plus considérables qu'on ne les a jamais vues. — On apprend par des lettres du Bengale, que plusieurs princes indiens ont envoie des présens au lord Cornwallis, qu'il a noblement refusés, en leur faisant dire qu'il étoit venu pour redresser les torts des opprimés, & non pas pour les multiplier, par des extorsions & par la rapine. C'est un langage bien nouveau dans l'Inde. Les affaires britanniques sont dans l'état le plus florissant dans cette partie du monde, & l'on s'attend à voir refluer bientôt les richesses, & la population vers les provinces appauvries.

LA JAMAÏQUE (le 9 Mai). Nous apprenons que les Sauvages de la côte des Mosquites, dans un conseil-général de toute la nation, ont unanimement résolu de s'opposer à main forte à la prise de possession de ce territoire par l'Espagne; que leur chef

ayant élevé l'étendard britannique, a déclaré hautement que sous cet étendard il vouloit vivre & mourir; que si quelqu'un de ses gens avoit la lâcheté de le baïsser pour se foumettre aux Espagnols, il le mettroit à mort. Son monde étoit sous les armes pendant la cérémonie solemnelle, qui se fit par une triple salve de mousqueterie. Ces Sauvages sont amplement pourvus d'armes & de munitions: ils ont envoieé leurs femmes & enfans dans des montagnes inaccessibles. Le commandant en second de ces Sauvages a renvoieé par un exprès une superbe épée que le commandant espagnol à Truxillo lui avoit fait remettre en présent, dédaignant, à ce qu'il dit, de l'emploier contre lui & ses compatriotes, & ajoutant que ses confreres, les Anglois, lui avoient laissé de meilleures armes en abondance. Il paroît par cet avis que la prise de possession de ce territoire par les Espagnols y fera verser du sang.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 9 Juillet*). Le 30 du mois dernier à cinq heures & un quart de l'après-midi, l'Empereur est arrivé en parfaite santé dans cette résidence, de retour de son voiage à Cherson. Sa M. avoit quitté cette derniere ville le 13. & Lemberg le 23. L'Impératrice de Russie a dû partir le 12 de Bereslaw pour retourner à Pétersbourg par Moskou.

Depuis son arrivée l'Empereur s'est rendu presque tous les jours chez le prince de Kaunitz,

nitz, & chaque entretien a duré plus d'une heure. On ne doute pas que les affaires du Brabant n'aient fait la principale matière de ces conférences. Le 3 dans la matinée il a été expédié cinq couriers pour Bruxelles, Paris, Pétersbourg, Londres & Berlin. Les choses paroissent être dans un état de crise fort alarmant; cependant on ne remarque encore rien qui annonce la marche prochaine d'une armée. On fait que le 3 Sa M. a écrit aux Etats de Brabant qu'elle *consentoit que toutes les nouvelles ordonnances restent en suspens*; mais elle veut que L. A. R. avec les députés des Etats se rendent à Vienne. Ces ordres sont accompagnés de quelques expressions qu'on craint pouvoir faire sur l'esprit des Belges de fâcheuses impressions. Il paroît que Sa M. avoit d'abord résolu de ratifier tout simplement ce que L. A. R. avoient fait par la célèbre dépêche du 30 Mai; mais qu'elle en fut détournée par des conseils qui ne s'accordent pas avec celui du prince de Kaunitz. Celui-ci écrivit en même tems aux Etats, la lettre suivante.

MESSIEURS,

L'Empereur m'a envoyé la lettre ci-jointe, en réponse à votre représentation du 22 Juin dernier, que vous lui avez adressée directement; & en conséquence de son ordre exprès, j'ai l'honneur de vous la faire passer par le courier qui m'a remis la lettre dont vous m'avez honoré.

J'ai été bien sensible aux sentimens personnels, que vous voulez bien m'y témoigner; croyez, Messieurs, que je les mérite bien de votre part, & soyez persuadés en même tems des

sentimens de la considération parfaite & de l'ancienne & bien cordiale amitié, avec laquelle j'ai toujours été & serai toujours,

MESSIEURS,

Votre ancien & bon ami & Serviteur.

Signé KAUNITZ R.

Vienne, le 3 Juillet 1787.

Les Belges qui sont dans cette capitale, prétendent que la ratification de Sa M. I. est déjà donnée préalablement & irrévocablement dans les pleins-pouvoirs accordés aux Gouverneurs-Généraux, & conçus en ces termes :

« JOSEPH par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toujours auguste, Roi d'Allemagne, &c. &c. FEU SA MAJESTÉ L'IMPÉRATRICE-REINE, notre très-honorée Mere & Dame, de très-glorieuse mémoire, aiant par Lettres-patentes du 20 Août de l'année dernière (1780) confié & conféré le Gouvernement-Général de ses provinces belgiques à notre très-chere & très-aimée Sœur, l'Archiduchesse MARIE-CHRISTINE d'Autriche, Princesse Royale de Hongrie & de Bohême, conjointement avec son époux le Duc ALBERT, Prince Roial de Pologne & Electoral de Saxe, Duc de Teschen en Silésie, notre très-cher & très-aimé Beau-Frere & Cousin; & par le décès de Sadite Majesté, tous ses Roïaumes, Païs, Etats, provinces héréditaires Nous étant échus & dévolus comme à son héritier unique & universel par droit de primogéniture, Nous n'avons rien plus à cœur que de témoigner en cette occurrence l'affection particulière que Nous portons à nos provinces belgiques, & généralement à tous ceux qui les habitent; & pour assurer leur bonheur & leur prospérité, ainsi que pour leur donner une nouvelle preuve de Nos soins paternels, Nous avons trouvé bon d'en confier, conférer & confirmer le Gouvernement-Général aux dits

Sérénissimes Princes, conformément à ce qui a été réglé d'avance à cet égard à l'occasion de leur mariage par l'acte de leur établissement en date du 6 Avril 1766. SAVOIR FAISONS en conséquence, que par ces considérations & autres, Nous avons établi, créé, institué & confirmé, comme Nous établissons, créons, instituons & confirmons par les présentes, notredite très-chère & très-aimée Sœur, notredit très-cher & très-aimée Beau-frère & Cousin, Nos Lieutenans, Gouverneurs & Capitaines-Généraux dans nos provinces des Pais-bas. Voulant qu'ils y représentent l'une & l'autre également notre Personne Royale; à cet effet, & Nous confiant en leurs lumières & sagesse, Nous leur avons donné & donnons par ces présentes tout PLEIN-POUVOIR, AUTORITÉ, FACULTÉ ET PUISSANCE, de vaquer, veiller & s'employer, soit conjointement, soit séparément en cas d'absence ou de quelque autre empêchement qui ne leur permettroit pas d'y pourvoir tous deux ensemble, au gouvernement, administration & conduite de nosdits Pais, Sujets & Vassaux, ainsi que des affaires & besognes quelconques qui pourront y subvenir; de les faire vivre & conduire en notre sainte Religion Catholique, Apostolique & Romaine; de surveiller à tout ce qui regarde la justice & la police, en faisant administrer & maintenir l'une & l'autre par tous nos Conseils, Justiciers & Officiers, *selon les formes établies*, & les pouvoirs, ressorts, juridictions & matieres attribués à chacun d'eux, ainsi & à ceux qu'il appartiendra, d'ouïr les requêtes, plaintes & doléances de nosdits sujets, pour sur icelles, disposer ou faire disposer de la manière qu'ils trouveront convenir; de faire assembler devers eux ou ailleurs, où bon leur semblera & tant de fois qu'ils voudront, les chef, conseillers, & autres de nos conseils-d'Etat, Privé, Grand & autres par Nous ordonnés près d'eux; d'y faire proposer & mettre en délibération toutes les matieres & affaires qui leur surviendront, concernant Nous, nos droits, nosdits pais

& sujets ou autres ; d'ouïr & entendre les opinions & de nosdits conseils-d'Etat, Privé & autres ; d'y ordonner & asseoir telle conclusion & résolution qu'il appartiendra ; de leur faire sortir plein effet, & les mettre à due & entière exécution ; d'avoir inspection, soin & surintendance tant sur les objets de justice & des finances que sur la gendarmerie de terre & de mer, ainsi que sur nos gouverneurs & capitaines-généraux & particuliers, & tous autres nos officiers de justice & de recette de nosdits pais, faire émaner toute sorte d'édits, statuts & ordonnances qu'eux jugeront pouvoir servir à l'avantage, utilité, commodité & police de ces provinces, de ceux qui les habitent, **ET DE LA CHOSE PUBLIQUE EN GÉNÉRAL** ; de donner & conférer à gens idoines, capables, qualifiés & reïsés, tous offices & bénéfices, qui vaqueront en nosdits pais, & ne sont ou ne seront pas réservés à notre royale nomination ; d'accorder & d'octroyer aussi à tous délinquans, criminels & malfaiteurs, grace, rémission, abolition, pardon & rappels de ban, sur les cas qu'ils auront commis & perpétrés ; de faire convoquer, appeler & assembler les Etats de nosdits pais en général & en particulier, & cela en telle ville & lieux que bon semblera aux Sérénissimes Princes ; de leur faire proposer & remontrer toutes affaires qui pourront les regarder ; de faire expédier & sceller de nos sceaux toutes provisions & lettres-patentes, qui par eux auront été résolues ; & quant aux lettres closes, de les signer, ou faire signer dans les formes établies & usitées ; voulant que ces lettres & provisions ainsi dépêchées aient la même force, valeur & effet, que si Nous-mêmes les eussions signées : bien entendu toutefois que les lettres closes & patentes qui se dépêcheront en nos conseils-d'Etat, Privé & autres, es matières qui s'y traitent, se feront toutes sous notre nom : ainsi qu'il en a été ordonné par feu l'Empereur & Roi Charles VI, notre très-honoré Aïeul & Seigneur de glorieuse mémoire, & comme

il en a été usé aussi du tems du Roi d'Espagne Charles II; & généralement de faire ordonner, commander & disposer de toutes choses qu'eux verront servir à Notre gloire & honneur, à la conservation de nos droits, hauteurs, seigneuries, autorité & prééminence; ainsi qu'au bien, tranquillité & repos de nosdits païs & sujets & de la chose publique d'eux, TOUT AINSI ET EN LA MÊME FORME ET MANIERE QUE NOUS LE FERIONS NOUS-MÊMES ET POURRIONS LE FAIRE EN PROPRE PERSONNE, & cela DANS LES CAS MÊME OU IL Y AUROIT AUTRE CHOSE QUI SEMBLEROIT REQUÉRIR, OU REQUERROIT MANDEMENT PLUS AMPLE ET PLUS SPÉCIAL QU'IL N'EST CONTENU EN CES PRÉSENTES. Promettant, en foi & parole d'Empereur & Roi, d'avoir & tenir pour agréable, ferme & stable, d'observer & garder inviolablement toutes & chacune des choses que lesdits Sérénissimes Princes, nos Représentans, auront faites, conclues, accordées & exécutées en vertu des présentes, de la maniere susdite, sans jamais faire, dire, ni aller, ni souffrir être fait, dit, ou allé au contraire en maniere quelconque.

Si donnons en mandement à tous nos chefs, conseillers & autres de nos conseils d'Etat, Privé, Grand, & autres en général, ainsi qu'à chacun d'eux en particulier, à tous nos gouverneurs, capitaines, justiciers, officiers & sujets que ce regardera & à chacun d'eux pour autant, & si comme à lui appartiendra, qu'ils tiennent, & réputent dorénavant pour nos Lieutenans, Gouverneurs & Capitaines - Généraux des dits Païs-bas, Notredite très-chère & très-aimée Sœur l'Archiduchesse MARIE-CHRISTINE, & Notredit très-cher & très-aimé Beau-Frere & Cousin le Duc ALBERT; & comme à tels & représentant Notre propre Personne, leur fassent, portent & exigent tout honneur, révérence & obéissance comme à Nous mêmes; & qu'en toutes choses concernant ledit Gouvernement ils les aident & assistent, en leur donnant conseil, confort & secours de tout leur pouvoir, toutes & quantes fois que par eux ils en

feront requis ; & qu'au surplus ils les fassent & laissent pleinement & paisiblement jouir & user desdits Gouvernement & Administration : cessant à cet égard , tous contredits & empêchemens au contraire. *Car ainsi Nous plaît-il.* Et parce que l'on aura besoin de ces présentes en divers lieux , Nous voulons qu'au *vidimus* d'icelles sous scel authentique , ou copie collationnée & signée par un de nos secretaires , foi soit ajoutée comme au présent original : en témoignage de quoi Nous avons signé les présentes , & Nous y avons fait mettre le grand scel de feu Sa Majesté l'Impératrice-Reine , dont nous nous servons jusqu'à ce que le Nôtre soit achevé. Donné à Vienne le 12 du mois de Janvier , l'an de grace , mil sept cent quatrevingt-un , de nos regnes de l'Empire-Romain , le 192 , de Hongrie & de Bohême le premier. *Paraphé* K. R. Vt. Signé JOSEPH ; *plus bas* , par l'Empereur & Roi , *contresigné* A. G. DE LEDERER. Et au pied étoit : *Confirmation des lettres-patentes de Lieutenant & Lieutenant , Gouvernante & Gouverneur , Capitaines-Généraux des Païs-bas , en faveur de l'Archiduchesse MARIE-CHRISTINE d'Autriche , & le Prince ALBERT de Saxe , Duc de Teschen , son Epoux.*

L'Empereur , dit-on , a acheté dans son voïage une petite Circassienne de 6 ans , d'une beauté surprenante , que Sa Majesté est dans l'intention de faire élever à Vienne , suivant l'usage du païs , pour en faire ensuite présent à la princesse Elisabeth. — Mr. de Creuzer , ci-devant président de la chambre des finances des Deux-Ponts , disgracié de son Souverain pour avoir abusé de sa confiance , est arrivé ici depuis quelque tems.

Nous pouvons assurer qu'on ne sait encore aucunement ici que la Sublime-Porte se soit résolue à consentir à la prétendue démarcation

sion désirée depuis si longtems par l'Empereur, qu'en conséquence la cour ottomane soit déterminée à céder à Sa M. I. certains districts, dont plusieurs régimens devroient aller prendre possession. De pareilles nouvelles ne peuvent être inventées que par des gens mal-instruits.

On dit que les abbés commandataires vont être supprimés, & que les abbaïes ainsi que les prélatures auront elles-mêmes l'administration de leurs revenus respectifs, mais sous l'inspection du gouvernement.

LIPPSTADT (le 15 Juillet). Nous apprenons de bonne part, que M^r de Gaudi, inspecteur & lieutenant général, a fait passer les ordres suivans à M^r le général Budberg, à Hamm. „ Comme le Roi ne peut regarder „ avec indifférence l'injure faite à S. A. R. „ Mde. la princesse d'Orange, le 28 du „ mois dernier, mais qu'au contraire, il est „ résolu d'en tirer vengeance, s'il ne s'en „ suit pas une réparation éclatante, Sa M. „ ordonne que tous les régimens cantonnés „ en Westphalie fassent toutes les disposi- „ tions pour être en état de se mettre en „ marche au premier signal „. Par injonction expresse, le général Budberg a signifié cet ordre dans tout ce pais-ci. — Nous venons aussi d'apprendre que les bataillons de grenadiers roiaux en garnison à Soest, se disposent à se mettre en marche, & qu'on fait des préparatifs pour le transport des bagages & de l'artillerie. Les troupes hanovriennes & de Brunswich ont reçu de pareils ordres, & des lettres particulieres de Cassel

difent que le général anglois de Faucit est arrivé dans cette ville pour prendre des troupes hessoises à la solde de l'Angleterre.

MUNICH (le 28 juin). Le baron de Wickenbourg, dit Steckenelli, que l'Electeur Palatin de Baviere a nommé son ministre-plénipotentiaire à la cour de Russie, prit le 8 de ce mois congé de ce Prince, à qui il fut présenté par le grand-chambellan comte de Fugger, ministre-d'état & de conférence, en l'absence du baron de Vieregg, ministre-d'état & des affaires étrangères, qui est indisposé; & le lendemain M^r. de Wickenbourg partit pour sa destination.

F R A N C E.

PARIS (le 15 Juillet). Le marechal de Mouchy aiant prié le Roi d'agréer sa démission du commandement de Guyenne, Sa Maj en a disposé en faveur du comte de Brienne, lieutenant-général de ses armées, qui a eu, le 21 du mois dernier, l'honneur de lui faire ses remerciemens à ce sujet.

Le 9, la séance du parlement & des pairs a duré depuis onze heures du matin jusqu'à 2 heures trois quarts de l'après-midi. L'abbé le Coigneux a parlé avec beaucoup de force; il a été décidé qu'on ne délibéreroit rien à l'égard des édits, créant de nouveaux subsides, qu'après la connoissance du *déficit* & de l'état des réformes, que Sa M., suivant l'avis des magistrats, a promis de faire mettre sous leurs yeux. Les dépositaires de la justice prétendent qu'il n'y a point de *déficit*; que ce

n'est pas la recette, qu'il faut éгалer à la dépense, mais bien la dépense à la recette. On n'a donc rien enregistré le 9, quoique la réponse faite le 8 par Sa M., ait été un ordre précis de procéder au registrement de la déclaration sur les timbre & contrôle. On croit qu'il y aura bientôt un lit de justice. Au milieu de ces difficultés, on ne cesse pas de rendre hommage au desir franc & loial du Monarque, toujours porté au bien, mais malheureusement contraint par les circonstances & la nécessité. Le parlement a arrêté d'itératives remontrances qui ont été lues le 12, & qui seront présentées au Roi le 16. Ces remontrances sont appellées supplications. La cour des pairs y demande les mêmes objets, que dans celle présentée le 8; elle s'y montre jalouse de la confiance du Roi, dont elle dit n'avoir jamais abusé. Il y persévère dans la même opinion, voulant participer, comme les notables, à la connoissance de la situation des finances. La séance du 12 n'a pas duré 40 minutes. On écrit de Rouen que le parlement de Normandie ne veut procéder au registrement d'aucunes loix, déjà homologuées au parlement de Paris. Il paroît que les timbre & contrôle seront rejetés à Bordeaux, à Aix, & à Rouen, parce que les magistrats de ces trois villes ont déposé, pour la plûpart, & font valoir leur fortune dans le commerce.

Un arrêt du conseil publié le 5, seconde les desirs des gens raisonnables, en fixant l'emplacement des quatre nouveaux hôpitaux. Le

1^{er}. à St. Louis; le 2^{me}. à la barrière St. Jacques; le 3^{me}. à la Roquette chez les religieuses; & le 4^{me}. au couvent royal de Ste. Perine à la grille de Chaillot. Au moyen de ces sages arrangemens on n'a pas besoin ni d'achat des terrains, ni de prodigieuses constructions: des augmentations d'une ou de deux ailes de bâtimens, quelques étages de plus, avec des réparations intérieures en feront l'affaire. Ainsi, avec deux ou trois millions, on peut aller fort loin, sur-tout si actuellement la charité se réveille, & si les souscriptions, comme on l'espère, augmentent.

Les bruits de guerre se dissipent peu à peu; & tout semble confirmer qu'un arrangement à l'amiable va prévenir tout sujet de rupture avec nos voisins, en y faisant intervenir la Puissance qui donnoit lieu à la contestation: pour cela il y aura, dit-on, bientôt un congrès à Paris, composé des ministres des 3 cours qui s'intéressent au sort de la Hollande & du Statthouder; du moins il paroît que M^r. le comte de Görtz est attendu ici à tout moment. Il faut espérer que les négociateurs parviendront à fixer les droits du Statthouder, ainsi que les prétentions de ses adversaires dans les Provinces-unies. Ce qui fait croire encore plus à cette convention des 3 cours, c'est qu'on ne se presse pas de nommer les commandans du cantonnement de Givet; & qu'à Brest on ne prépare plus que 12 vaisseaux dont un seulement de 80 canons.

L'assemblée provinciale de Lorraine est sur

sur le point de commencer ses fonctions. On vient de l'organiser à la satisfaction de tous les bons patriotes, cette institution, chargée de tous les détails ; soit encouragemens pour l'agriculture, les fabriques, les arts ; soit inspection pour la prospérité des terres, l'entretien des chemins ; soit pour la paix des familles, le succès du commerce ; soit pour la restauration des mœurs & l'invitation aux mariages, qui tendront à multiplier la population & l'industrie. Les assemblées de provinces seront au nombre de 52 ; leur tâche tendra, à commencer du 1^{er}. Octobre prochain, à veiller sur les exactes répartition & perception des impôts. On espere que leurs travaux seront si bien dirigés, qu'ils rendront inutiles les prétendus services de la ferme & de la régie générale, alors supprimées d'elles-mêmes.

On raconte de Mgr. le Dauphin ; que l'allure & la physionomie d'un grenadier des gardes françoises lui ont déplu : *Allez-vous en*, lui a dit le jeune Prince, & il levoit le pied pour l'atteindre. La sentinelle, qui se promenoit sur la terrasse du château, s'est éloignée par respect. Il y a eu ordre d'affubler le jeune Prince d'une giberne & de le placer sous le mousqueton, puis de l'envoier au poste du grenadier, dont il a achevé la faction, aux yeux du public empresseé autour de l'intéressant soldat, & charmé des égards humains qu'on lui inspire envers le pauvre, dont un jour, il doit être le bienfaiteur & le pere.

I. Part.

M m

Nous

Nous avons eu dernièrement un spectacle bien intéressant : trente garçons & autant de pauvres filles aveugles se sont transportés processionnellement à l'église de St. Eustache, les garçons conduits par les prêtres de la paroisse, & les filles menées par les sœurs de Ste. Agnès, précédés de la musique du dépôt, & escortés par un détachement des gardes françoises. Mgr. l'archevêque a célébré la Messe pontificalement, a confirmé ces enfans & leur a donné la communion. L'organiste & plusieurs autres musiciens étoient du nombre. Ce sont aussi quelques-uns d'entr'eux, qui ont imprimé les billets d'invitation à cette cérémonie, à laquelle un monde incroyable a assisté. Il n'y a pas de doute que Mad. la marquise d'Avay, qui quêtoit pendant la grand'Messe, n'ait fait une riche collecte pour cette colonie d'infortunés auxquels le sieur Haüy, interprète du Roi, donne des soins presque surnaturels. Et si M^r. l'abbé de l'Epée, en instruisant les sourds & les muets, a beaucoup mérité de l'humanité, M^r. Haüy, de son côté s'attire la reconnoissance du siècle & de la postérité. On n'a pas d'idée des choses qu'il fait exécuter à ses aveugles : il leur inspire sur-tout une certaine gaieté qui leur fait entreprendre & exécuter avec plaisir tout ce qu'il imagine pouvoir leur être utile. Certainement plusieurs princes étrangers enverront, comme ils firent dans le tems pour M^r. l'abbé de l'Epée, des sujets pour apprendre la méthode de M^r. Haüy.

Voici une lettre sur les conducteurs électriques

triques que nous tirons du *Journal de Normandie*. Elle nous a paru assez importante pour que nous la communiquions à nos lecteurs, en laissant aux physiciens le soin de la commenter & de l'apprécier. Cette lettre est datée de Paris, 14 Juin 1787.

Notre bonne ville, Monsieur, est hérissée de conducteurs : le seul toit de la galerie du Louvre en présente vingt-cinq aux nuées orageuses.

D'après la vertu attribuée à ces longues pointes de soutirer paisiblement le feu du ciel, on auroit pu croire que nous serions enfin pour toujours à couvert des orages. Cependant les orages vont leur train, comme par le passé. L'année dernière nous en essuïâmes plusieurs, qui éclatèrent sur le Louvre même, comme si la nature eût voulu braver les ressources de l'art. Ils ont recommencé cette année. Hier nous en essuïâmes un terrible. Pendant sept heures les éclairs & les roulemens du tonnerre n'ont pas cessé un instant. La foudre est tombée sur St. Paul; & le calme ne s'est rétabli que par une pluie abondante. Aujourd'hui, sur le soir, nouvel orage, aussi violent, mais moins long que celui de la veille. Il s'est de même terminé par une pluie abondante. Tout le tems qu'il a duré, le ciel offroit un spectacle magnifique. Le couchant étoit en feu. Au levant paroissoient deux iris d'une grandeur & d'une beauté admirables; le reste de la voûte céleste, alors d'un gris sombre, sembloit, de tems en tems, sillonné par les éclairs.

Vous vous rappelez, Monsieur, la pom-

M m 2

peuse

* 15 Juin
1783, p. 312.

peuse épigraphe mise au bas du portrait de Franklin : eripuit cœlo fulmen *; épigraphe que le préjugé avoit merveilleusement consacrée, mais dont on a commencé à sentir le peu de justesse, depuis la théorie que Mr. Marat a publiée sur la foudre, le premier, le seul encore qui ait osé combattre le pouvoir magique attribué aux conducteurs (*). Cet habile physicien a démontré qu'ils ne servent jamais qu'à détourner la foudre, & à l'attirer lorsqu'elle s'abat dans leur sphère d'attraction, dont l'étendue n'excede pas quarante pieds. Aussi, depuis ses observations, les a-t-on très-rapprochés; précaution indispensable lorsqu'on veut préserver un grand édifice.

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'abbé de Chappe.

On lit dans les *Affiches de Sens* un passage assez singulier, extrait d'un papier public italien. Nous nous contenterons de rapporter la traduction qu'on en a faite en françois. " Qui pourroit douter que le corps de
" l'homme ne soit l'abrégé du monde, &
" que sa bouche ne puisse imiter le son de
" tout ce qui existe ? Les modulations du
" rossignol ont beau être variées & nous être

(*) 15 Avril 1783, p. 581 note (a). — Nous avons le funeste avantage sur Mr. Marat, d'avoir été accablé d'injures de la part des conducteurs, à raison d'incrédulité & d'objections, longtems avant que son ouvrage parût. Voyez depuis 1 Sept. 1776, p. 68 jusqu'au 15 Déc. 1784, p. 672.

étrangeres , l'agilité de la langue humaine
 les exprime par des syllabes articulées ;
 & la plume trouve le secret de les peindre. Non-seulement les oreilles entendent
 le chant ; mais il devient sensible aux yeux
 même. Voici deux périodes musicales de
 ce chantre ailé qui vous feront douter si
 le rossignol est devenu poëte, ou si le poëte
 qui les a rendues n'est pas rossignol.

„ *Tiùu , tiùu , tiùu , tiùu .*

„ *Spè tiù zqua :*

„ *Quorror pipi*

„ *Tio , tio , tio , tio , tix ;*

„ *Qutlo , qutlo , qutlo , qutlo .*

„ *Zquò , zquò , zquò , zquò .*

„ *Zi zi zi zi zi zi zi .*

„ *Quorror tiù zquò pipiqui .* „

Le moment est passé de vérifier cette année
 si le chant du rossignol est exactement con-
 forme à ces deux périodes musicales, parce
 que , selon Pline , cet oiseau ne chante plus
 dès la fin de Juin. On sera cependant frappé
 de la justesse du résultat, si l'on fait sur-tout
 lire ces paroles par une femme qui ait la
 voix douce & harmonieuse, & qui se con-
 forme à la prononciation italienne, différente
 de la nôtre.

Un bâtiment qui vient d'arriver à Bor-
 deaux de St. Domingue en 40 jours de tra-
 versée où il avoit été vendre des Noirs qu'il
 avoit achetés sur la côte de Mozambique,
 nous apprend qu'il avoit touché à l'Isle-de-
 France & que la nuit du 13 au 14 Décem-
 bre dernier, cette colonie fut dévastée par

un violent ouragan qui jetta à la côte 22 navires, dont 7 richement chargés pour le compte du commerce. Les seuls vaisseaux du Roi qui fussent dans le port, étoient la frégate l'Amphitrite & une flutte; ils ont beaucoup souffert. Parmi les navires marchands il y en avoit quelques étrangers. On nous donne leur cargaison comme entièrement perdue; mais il faut espérer qu'on aura pu sauver quelque chose. Une autre fois de plus grands détails. Par malheur que notre compagnie des Indes est pour peu de chose dans tout cela, & que cette perte tombe en entier sur nos négocians.

Une commission, nommée pour juger les travaux ministériels de M^r. de Calonne, est composée de quatre conseillers d'état & d'un maître des requêtes, qui sera rapporteur dans cette affaire. L'ex-ministre prétend n'avoir employé sans le bon du Roi, que 28 millions, qui ont été prêtés, au mois de Février, aux chefs de l'agiotage. Comme il a remis à son successeur les reconnoissances, qu'il a fait souscrire aux emprunteurs, tous plus solvables les uns que les autres, il répond qu'on peut aller aux remboursemens, à l'époque des échéances. Il est très-certain que M^r. de Calonne est à Londres, logé dans la cité, chez un imprimeur. Là, il s'occupe en paix, à rédiger le mémoire de sa justification.

Extrait d'une lettre de Verdun à l'auteur de ce Journal. « Je lis dans le n^o. du 1 Juin 1787, page 205 l'inculpation de Mr. de Calonne contre Mgr. notre évêque & notre chapitre. Il est bien vrai, qu'il a écrit à Mgr.

l'évêque d'Autun ; mais il est très-faux, que Mgr. l'évêque de Verdun & le chapitre de sa cathédrale ait été cause, que la populace l'ait insulté. Au reste Mr. de Calonne a pris, à ce qui paroît, les regards de la populace de la petite rue, où est la poste aux chevaux, rassemblée autour de sa voiture pour une insulte : car on ne sache pas qu'il ait été insulté autrement que par un cri d'une personne, qui se fit entendre en disant : oui, c'est lui-même, le voilà. Ce seigneur avoit été annoncé par tous ses couriers dès le matin. Il passa vers les six heures du soir. Ainsi annoncé lorsqu'on le vit arriver & s'arrêter à la poste, le peuple s'assembla autour de lui. Je crois qu'il en fût arrivé au moins autant dans toutes les villes, où il eût passé après avoir été ainsi annoncé. Quoiqu'il en soit, Mgr. l'évêque de Verdun ni aucun des membres du chapitre n'ont donné occasion à ce concours, beaucoup moins à aucun propos, qui ait pu déplaire à Mr. de Calonne. Le bulletin, qui portoit cette fausse inculpation, aiant paru, & Mgr. notre Evêque s'en étant plaint en cour, ainsi que son chapitre, il fut défavoué par un bulletin postérieur de huit jours. »

P A Y S - B A S .

BRUXELLES (le 22 Juillet). Une lettre de l'Empereur adressée aux Etats de Brabant, par laquelle ce Monarque demandoit que les Etats fissent une députation à Vienne, avoit pendant quelque tems jetté le trouble & la défiance dans l'esprit du peuple. Mais les bons arrangemens pris par les Etats & l'activité de la bourgeoisie armée maintint l'ordre & la tranquillité par-tout. Aujourd'hui on est pleinement rassuré sur le vrai sens & l'esprit de cette lettre, par une dépêche pleine

de douceur & d'encouragement de Leurs A. R. qui nous promet au nom du Monarque le MAINTIEN ENTIER SANS INFRACTION DE NOS LOIX CONSTITUTIONNELLES. Cette dépêche est conçue en ces termes :

Très-Révérands, Révérands Peres en Dieu, Nobles, Chers & Bien-Amés. Les alarmes que les divers points du nouveau système d'administration, qui devoit être introduit, ont excitées dans la nation, vous ont engagés, ainsi que les Etats des autres provinces, à faire des représentations ; elles ont fait impression sur le cœur vraiment paternel de notre auguste Souverain : Sa Majesté a pesé DANS SA JUSTICE, comme vous l'avez vu par sa dépêche, LES MOTIFS FONDÉS SUR LA CONSTITUTION ; mais en même tems les démonstrations qui ont accompagné par-tout la sensation occasionnée par le nouveau système, ont dû être très-sensibles à un Souverain, qui s'annonce à vous avec toute la sensibilité d'un pere ; Sa Majesté bien loin de se refuser à vos droits, privilèges & libertés, que la Joyeuse Entrée vous autorise à réclamer : vous a au contraire déclaré son desir sincere de se concerter avec vous sur tout ce qui peut contribuer à étendre & à affermir le bonheur permanent de ses sujets belgiques, sans s'écarter des loix fondamentales du païs : c'est cet ouvrage bienfaisant que Sa Majesté a résolu de venir arranger elle-même ici avec vous ; elle vous a fait connoître que ce bienfait doit être précédé par l'envoi des Députés des Etats respectifs à sa Personne sacrée ; & comme elle n'ignore pas non plus les sentimens de confiance que vous voulez bien avoir pour nous, elle n'a pas cru pouvoir donner une plus grande preuve de sa bonté, comme de la pureté de ses intentions, qu'en nous ordonnant dans les termes les plus affectueux & les plus flatteurs de venir le plutôt possible vers elle, pour présenter nous-mêmes les Députés belgiques : dans cet exposé aussi simple que véridique des sentimens & des vues du Souverain à l'égard de ses sujets des Païs-bas en

général, vous ne pouvez méconnoître le cœur paternel & sensible de notre auguste Maître, qui décidé à ne s'arrêter qu'aux seuls sentimens de justice & d'affection, vient encore vous rassurer de toutes vos craintes, & ajouter, sans enfreindre aucunement les constitutions, tout ce qui est possible pour augmenter votre bonheur, en ne consultant même que le seul desir & le vœu national.

C'est en envisageant la chose comme elle doit l'être, sous ce même point de vue avec nous, que vous concurrez, comme nous l'espérons, avec le plus grand zèle & empressement au desir du Monarque, & que vous nous donnerez au plutôt la satisfaction consolante de pouvoir l'en assurer.

Nous ne doutons pas que vous ne couronniez par cet unique moïen les soins & les peines que nous nous sommes données jusqu'ici. & avec autant de plaisir, ainsi que chacun le sait, pour votre bien-être: en effet il nous est impossible de pouvoir nous persuader que vous puissiez, vous dispenser ou même différer de vous conformer aux vœux aussi désintéressés que bienfaisantes d'un Souverain qui veut vous traiter comme des enfans chéris: il n'est pas possible que vous le fassiez sans manquer à sa dignité, sans vous attirer le blâme & l'improbation de toute l'Europe, sans risquer de perdre les fruits des bonnes intentions què Sa Majesté vous a si clairement manifestées, sur l'observation, LE MAINTIEN ENTIER SANS INFRACTION DE VOS LOIX CONSTITUTIONNELLES.

Nous touchons avec peine le point qui nous regarde personnellement; l'attachement que nous avons toujours porté à la nation belgeque, ne nous permet pas de voir sans la plus amere douleur, les inquiétudes mal fondées que la déclaration si claire de Sa Majesté devoit avoir dissipées: vous ne pouvez ignorer combien nous sommes sensibles à la confiance que vous nous avez témoignée, soyez persuadés que nous n'en perdrons pas le souvenir, & nous tâcherons sur-tout de vous le persuader par le soin que nous prendrons de vous être utiles près de Sa

Majesté, dont le voiage qu'elle veut que nous faisons, nous donne plus particulièrement l'occasion, en lui rendant sur-tout le témoignage qui est dû à la fidélité de ses sujets belgiques: la vivacité de ses sentimens ne pourroit jamais se concilier avec un délai de notre départ, délai, qui opposé à ce que le devoir le plus sacré nous prescrit, nous rendroit justement responsables aux yeux d'un Maître auquel nous devons l'obéissance & la plus entiere soumission, délai d'ailleurs inconciliable avec ce que nous nous devons à nous-mêmes. Nous nous flattons que vous peserez ces grands & importans motifs dans l'esprit de confiance dont le peuple belge nous a donné tant de preuves. A tant très-Révérands, Révérands Peres en Dieu, Nobles, Chers & Bien-Amés, Dieu vous ait en sa sainte Garde. De Bruxelles le 14 Juillet 1787, paraphé Cr. Vt. signé MARIE ET ALBERT: plus bas par Ordonnance de LEURS ALTESSES ROYALES, contresigné DE REUL.

Pour Copie DE COCK.

Les Etats de Flandre ont d'abord fait difficulté d'envoier la députation demandée, croiant en voir l'inutilité, mais en même tems ils s'exprimoient de la maniere la plus énergique sur leur inviolable fidélité au Monarque, & protestent contre toutes les calomnies que les ennemis de la patrie ont fait courir à ce sujet. Leur représentation adressée à Leurs A. R. en date du 8 Juillet, est conçue en ces termes:

MADAME, MONSIEUR,

Au milieu des espérances les plus flatteuses de voir arriver la ratification illimitée, que Vos Alteffes Royales avoient daigné nous promettre, & un plein-pouvoir pour remettre dans leur état & vigueur primitifs, les droits des corps respectifs & ceux des particuliers,

enfreints depuis bien du tems, & notamment dans ces dernières années; nous avons reçu la dépêche de Vos Alteſſes Royales, en date du 6 du courant, exigeant au nom de Sa Majeſté une députation de tous les Ordres des Etats des Provinces belgiques pour aller à Vienne, & nous donnant en même tems à entendre, qu'enſuite des ordres de Sa Majeſté, vous alliez quitter ce pais pour être nos médiateurs envers le Souverain, comme ſi une médiation de cette nature étoit néceſſaire à des ſujets fideles, qui n'ont fait aucun crime, qui ſont encore prêts à verſer leur ſang pour leur Roi, & qui ne font autre choſe que réclamer par des représentations reſpectueuſes, ſes droits que la conſtitution & le ferment du Monarque leur aſſurent, & dont contre l'intention de Sa Majeſté, on les veut dépouiller.

Séréniffimes Princes, nous ſentons plus que jamais dans ce moment, & nous l'avions ſoupçonné depuis quelque tems, que nous ſommes malheureuſement en butte aux traits vé-nimeux des ennemis de notre bonheur & de notre ſage & douce conſtitution: nous pénétrons leur projet; ils ſentent toute la force & la juſtice de nos remonſtrances, & ils ne tendent qu'à nous faire tomber dans le piège. Ils ont engagé le Souverain à nous faire parvenir des ordres, qu'ils ſavent bien ne pouvoir être remplis, pour trouver par-là le prétexte de lui faire enviſager nos réclamations contre ces mêmes ordres, pour une récalci-tration, & peut-être pour une fuite de certains ſentimens dont nous ſommes très-éloignés.

En effet, comment ſeroit-il poſſible d'envoyer à Vienne une députation telle que Sa Majeſté la demande? Elle devoit y aller offrir nos plaintes & nos craintes, tandis que Sa Majeſté en eſt déjà ſuffiſamment informée, parce que Vos Alteſſes Royales ont fait parvenir ſucceſſivement au pied du Trône celles de toutes les Provinces. Et quand même il ſe-
roit

roit question d'aller statuer définitivement à Vienne quelque chose à cet égard, encore cela seroit-il infructueux, parce qu'aucune province ne voudroit & ne pourroit charger qui que ce soit, d'un plein-pouvoir pour une affaire aussi importante.

L'on nous flatte à la vérité, que nos députés y verroient par eux-mêmes les établissemens de ces pais-là, comme si l'on vouloit nous faire entendre, que cet examen nous seroit adopter avec empressement les tristes changemens qu'on alloit introduire parmi nous.

Dans quel pais du monde le pouvoir arbitraire des Intendans, élevé d'ailleurs sur les ruines de nos administrations provinciales & municipales, pourra-t-il offrir des attraits ?

Comment s'imaginer que des tribunaux de premiere instance, organisés d'une maniere qui n'a pas la moindre analogie avec nos loix, nos coutumes & nos mœurs, qui même les renversent au grand détriment de notre bonheur & au préjudice des intérêts du service, seroient admissibles dans ces provinces, & qu'en conscience & comme fideles sujets de Sa Majesté, nous pourrions y souscrire ?

Quel avantage croit-on qu'un peuple attaché à la culture & au commerce pourroit trouver dans la conscription militaire, ou dans un impôt uniforme, soit de quarante pour cent ou tout autre, lorsque la crainte seule de ces deux fléaux a déjà fait déserter une jeunesse nombreuse, & que les premiers négocians de ces pais ont déjà plié leurs portefeuilles, & sont disposés à prendre la même route, & la prendront immédiatement, si la ratification pleine & entiere tarde d'arriver ?

Par quels moyens, par quelles preuves, Sérénissimes Princes, voudra-t-on convaincre les Flamands de la nécessité d'établir un séminaire-général où l'on enseigne une doctrine hétérodoxe ?

Et quels pourroient être les motifs, qui seroient assez puissans pour convaincre les Belges, qu'il est de leur intérêt de laisser supprimer

mer leurs Etats, les représentans de la nation, le boulevard de leur liberté ?

Ce ne font ici, Madame, Monseigneur, qu'une partie de nos griefs recueillis dans ce premier moment de crise, pour constater l'inutilité de la députation que Sa Majesté exige de nous ?

Mais si nous avons démontré combien la ruine de ces provinces étoit inévitable, si le nouveau système eût dû y avoir lieu, qu'il nous soit permis, Sérénissimes Princes, de demander à notre tour, dans quelles vues l'on prétendoit l'introduire ? Etoit-ce pour faire fleurir notre commeree ? Il alloit déjà se réfugier chez nos voisins sur les seules apparences de la nouvelle organisation du gouvernement de ces païs.

Etoit-ce pour le plus grand avantage de l'agriculture ? Qu'on nous montre avant tout, un païs qui à cet égard surpasse ou égale le nôtre.

Etoit-ce pour rendre notre clergé plus favorable ? Grand Dieu ! soiez vous-même témoin des services qu'il a rendus & rend encore à votre Eglise. Il n'a besoin d'autre justification, que de dire, que ses ennemis, gens sans mœurs, ont été obligés de le calomnier pour trouver un prétexte à leur projet ruineux & injuste de réforme.

Enfin, Sérénissimes Princes, vous avez exigé de nous, que nous eussions contenu le peuple, & attendu avec tranquillité la ratification ; nous n'avons rien négligé pour y réussir, & la Flandre n'a déchiré votre cœur par aucune scene alarmante.

Mais nos ennemis ne s'y sont pas attendus ; ils ont fait un dernier coup d'essai, ils ont cru qu'en engageant Sa Majesté à nous refuser par des moïens indirects, la ratification tant désirée & si juste, le peuple se seroit livré à des excès, & les Etats à un découragement. Mais ils seront encore trompés dans leur attente ; nous sommes bien déterminés à contenir la nation par tous les moïens, que nous

pourra suggérer notre prudence ; & au lieu de nous décourager, notre zèle & notre fidélité s'augmenteront en raison directe des efforts dangereux de nos ennemis.

Si quelque chose étoit capable d'altérer des dispositions aussi salutaires, ce seroit le désespoir que seroit naître dans tous les cœurs le départ de Vos Alteffes Royales, qui devient quant à l'objet annoncé dans la dépêche, tout-à-fait inutile, parce que ni la Flandre, ni à ce que nous osons croire, aucune province belgique ne trouvera praticable l'envoi de ses députés à Vienne.

Déjà la consternation est générale, vous en êtes témoins vous-mêmes, Sérénissimes Princes ; le peuple vous regarde pour ses hauts protecteurs : si vous l'abandonnez, l'Etat est à deux doigts de sa perte.

Nous supplions donc, nous conjurons Vos Alteffes Royales, de convaincre Sa Majesté sans perte de tems, combien il est impossible de dissiper nos inquiétudes par votre départ & par une députation générale des provinces ; combien au contraire il est de son intérêt, de sa gloire & de sa justice, de ne laisser désirer plus longtems ses fideles Flamands après sa ratification souveraine & illimitée de nos constitutions & de nos loix, & combien il est indispensable que Sa Majesté daigne envoyer dans ces païs les pleins-pouvoirs pour redresser les infractions faites aux droits généraux & particuliers.

Enfin, pour confondre nos ennemis jusques dans leurs retraites obscures, nous protestons ici devant Dieu & devant tout l'univers, que nous n'avons jamais eu en vue de nous soustraire d'une manière quelconque à l'autorité légitime de Sa Majesté, & que toutes nos démarches n'ont pour but, & n'en auront jamais d'autre, que de conserver sous la domination de l'auguste Maison d'Autriche notre constitution & nos droits, que Sa Majesté & ses augustes Prédécesseurs nous ont assurés par

le lien du ferment, le plus sacré, qui puisse
lier le Souverain à ses peuples.

Nous sommes avec le plus profond respect;

MADAME, MONSIEUR,
De Vos Alteſſes Rôiales

Les très-humbles & très-obéiſſans
Serviteurs,

LES ÉTATS DE FLANDRE.

Par ordonnance,

Signé, F. D. D'HOOP.

De notre Aſſemblée, Gand, ce 8 Juillet 1787.

Le 18, les députés de toutes les provin-
ces belgiques s'étant rendus à Bruxelles, il
s'y tint une aſſemblée générale, où la dé-
putation pour Vienne fut réſolue. On compte
que les députés partiront dans 4 à 5 jours.
L. A. R. les devancent, étant parties le 19
de grand matin. Tout eſt ici dans la plus
grande tranquillité & le meilleur ordre. Tout
ce qui appartient au Gouvernement, eſt gardé
par les bourgeois & fera conſervé avec tout
le ſoin imaginable. Dans l'abſence de nos
Gouverneurs-généraux, notre gouvernement
fera compoſé de M^r. le général Murray, de
M^r. Crumpipen, ſecrtaire d'état, de M^r.
Cornet de Grez, de M^r. Gilbert & de M^r.
Limpens, conſeiller-privé.

MALINES (le 18 Juillet). Un nom-
mé Génois vient d'être arrêté ici pour avoir
fait un libelle abſurde & calomnieux contre
la nation & les Etats belgiques. Toute l'édi-
tion, conſiſtant en 1500 exemplaires a été
conſiſquée. — Le *Courier du Bas Rhin*,
aretin de la plus impudente eſpece, annonce,
dans ſon n^o. 56, que les *Etats* de Brabant
ont uſurpé les droits du Souverain, en dé-
truifant

truisant des réformes qui appartiennent incontestablement à l'autorité souveraine. Tandis qu'il est notoire qu'on n'a rien fait ni défait dans tous les Pais-bas qu'en conséquence de la dépêche du 30 Mai qui rétabliſſoit tout sur l'ancien pied. On assure que ce barbouilleur interrogé pourquoi il mentoit si effrontément, a répondu que tous les articles de ce genre lui étoient envoïés par un soi-disant philosophe de Liege. Cela peut être, mais il n'est pas plus permis de répéter des calomnies que de les imaginer.

Parmi les diverses représentations qui ont été adressées à l'Empereur & à L. A. R. on distingue avec raison celle du clergé de notre métropole, parlant au nom de tout le diocèse, & pour ainsi dire, de tout le clergé des Pais-bas, dont notre archevêque est le chef. Il y règne un langage de raison, de décence, de modération & de sentiment qui enlève la conviction. Nous en transcrirons quelques passages. “ *Nous ne pouvons, sans gémir, nous rappeler le souvenir douloureux des torts qui ont été faits aux droits les plus sacrés & les plus importans de l'Eglise catholique, par les divers Edits relatifs aux mariages des sujets catholiques de Sa Majesté, & nommément par celui du 28 Septembre 1784: & pour ne pas entrer ici dans des détails qui nous meneroient trop loin, nous nous référons aux preuves victorieuses, qui établissent dans tout leur jour les infractions de ces droits & les inconvéniens qui en résultent, exposées amplement dans les représentations*

présentations de notre zélé archevêque & des vicaires-généraux du siège pour lors vacant de l'église d'Anvers, présentées à Vos Alteſſes Roïales enſuite de cet édit „ —

“ Nous nous croïons auſſi obligés de ſupplier Vos Alteſſes Roïales, d'ordonner que la lettre adreſſée à notre archevêque en date du 13 Mai 1786, relative à ce même édit, contre laquelle tous les évêques & tout le clergé ont réclamé, ſoit ſupprimée & reſte ſans aucun effet. „

“ Nous ſommes dans l'obligation la plus étroite de demander au nom de notre archevêque, la révocation entière de la dépêche du Gouvernement, par laquelle on lui enjoit de ſoumettre dorénavant ſes mandemens ou inſtructions pastorales à l'approbation du Gouvernement avant de les publier. Cette obligation d'ailleurs met les évêques dans le cas de ne pas pouvoir faire parvenir à tems, leurs mandemens à leurs diocéſains, à cauſe de l'extrême lenteur qu'ils éprouvent dans la réception des répoſes du Gouvernement. „

“ La répoſe du prince de Kaunitz adreſſée au nonce de Vienne le 19 Décembre 1781, & envoïée enſuite à ſon éminence notre cardinal-archevêque pour ſa direction, renferme des principes inadmiſſibles & inaliénables avec la conſtitution eſſentielle de l'Eglise catholique, établie par Jeſus-Christ: ces principes, joints à d'autres auſſi nuifibles, avoient été depuis longtems envoïés ſecrètement aux tribunaux de juſtice de ce païs pour leur direction: notre archevêque &

fait voir dans le tems leur fausseté pernicieuse. Nous nous réservons à sa représentation, & nous demandons respectueusement que ces prétendus principes soient totalement abandonnés, tant par le Gouvernement que par tous les tribunaux, auxquels ils ont été envoïés, étant essenciel que des sujets libres soient jugés sur des loix publiques, & non sur des instructions secrettes „

“ Nous avons vu souvent, Sérénissimes Gouverneurs-Généraux, les curés de ce diocèse accourir vers leur archevêque & vers plusieurs des principaux membres de notre corps, pour se plaindre amèrement de l'obligation qu'on leur faisoit de publier au prône les jours de dimanche & de fête, les édits de Sa Majesté. Nous avons entendu les murmures & les plaintes du peuple même, qui voïoit avec indignation interrompre le sacrifice de l'Agneau pour entendre des ordonnances toutes profanes, le plus souvent entièrement disparates à ce qui a rapport à la religion, quelquefois même destructives de ses droits les plus sacrés. „ (a)

“ Nous avons vu sous nos yeux citer devant

(a) On ne peut douter que cette disposition n'ait été contraire aux véritables intentions du Monarque, vu que l'instruction du peuple a toujours particulièrement provoqué ses soins, & ce n'est que dans cette vue qu'il a pu se proposer de multiplier les paroisses. Dans tous les païs chrétiens & même dans tous les païs du monde où il y a des édifices dans lesquels

vant le grand conseil de Sa Majesté résidant
à Malines, les deux curés principaux de

lesquels on adore Dieu, un tel usage est regardé comme monstrueux. Rien n'est plus fortement pros crit par tous les Canons & Réglemens de l'Eglise catholique, que cette subrogation de la parole d'un homme à l'éternelle & immuable parole de Dieu, de cette espece d'idolatrie où l'on met à la place de Dieu l'idole du pouvoir temporel. Rapportons quelques décisions des Conciles sur un objet, qui déjà suffisamment réglé par la nature & le bon sens, par l'idée de Dieu & de son culte, n'a pas même besoin d'être réglé par l'autorité des Canons. — Extrait des décrets du Concile de Rouen, tenu en 1581, titre de *Curatorum & aliorum Presbyterorum ac Parœcianorum officiis*. « Indignum nobis visum est do-
» minicis ac festis diebus de domo orationis
» facere domum negotiationis aut fori sæcularis. Nam pro populi exhortatione & divini
» verbi prædicatione coguntur Curati Sacris
» operantes, licitorum & præconum, vesticigalium, venditionum, licitationum, & quæcumque
» mandata sæcularium judicum & officiariorum recitare ac promulgare. Ad purgandam domum Dei his profanationibus,
» prohibemus sub interminatione divini Judicii quidquam in Sacrificio & in Templo nisi
» sacrum & sanctum dici aut fieri; atque hortamur & monemus omnes judices, magistratus,
» ut sua quæcumque mandata per suos ministros & fabricarum rectores, aut alium de parœcianis deputatum, publicari jubeant extra
» cœmeterium & ecclesiam, quo loco ipsis videtur convenientius ». — Extrait des décrets du Concile de Bordeaux tenu en 1624, chap. 3, de *divinis Officiis*. « Ne verò a divinarum meditatione rerum, populus Missæ parochialis assistens avertatur, sed eò tendat animus quò virtute Evangelii multà salubriter mo-
» tus

cette ville archiépiscopale pour qu'ils y fussent
condamnés à paier une amende notable, &

» tus est & impulsus; publicationes auctionum
» & denuntiationes quascumque, quæ ad ne-
» gotia temporalia pertinent, in ecclesiis fieri
» prohibemus. Liberum sit tamen easdem per
» officiales sæculares, aut alios in egressu po-
» puli ad januas ecclesiarum fieri & ita factæ
» publicationis, quo major fides accedat, ac-
» tum per parochos, si negotium id exigat,
» concedi ». — *Ne secularia negotia vel*
vaniloquia in ecclesiis agantur; quia domus
Dei, domus orationis debet esse, non spelunca
latronum. Carolus magnus, in Capitulari Aquif-
granensi anno 789. — *Proclamationes foren-*
ses non nisi extra templum, & post divinum of-
ficium plenè absolutum fiant. Conc. Lugdun.
anno 1273. — *Inhibemus ne in ecclesiis &*
cœmeteriis judicia secularia servantur. . . . Nec
banna seu edicta secularium judicum proclamen-
tur. Syn. Camerac. anno 1550. — La religion
des Rois de France a toujours tenu la main à
un réglemeut si essenciel. L'article 32 de l'é-
dit d'Avril 1695, porte que « les curés, leurs
» vicaires & autres ecclésiastiques ne seront
» obligés de publier au prône, ni pendant
» l'Office divin, les actes de justice & autres
» qui regardent les sujets du Roi. Veut Sa
» Majesté que les publications qui en seront
» faites par les huissiers, sergens ou notaires
» à l'issue des grand'Messes de paroisse, avec
» les affiches qui en seront par eux posées
» aux grandes portes des églises, soient de
» pareille force & valeur ». — La déclara-
tion de Décembre 1698, ordonne « que l'ar-
» ticle 32 de l'édit de 1695, soit exécuté selon
» sa forme & teneur, même à l'égard de ce
» qui regarde les propres affaires du Roi;
» que les publications en soient faites seule-
» ment à l'issue des Messes de paroisse, par
» les officiers qui en sont chargés ». — Si
quelquefois on a lu, dans l'église des édits
roiaux,

les condamner aux dépens de la poursuite plus considérables que l'amende même, pour n'avoir pas publié selon la volonté du conseil-fiscal, l'ordonnance qui supprime les confréries, quoique ces deux curés eussent protesté, qu'ils ne s'abstenoient de la publication, que parce qu'ils attendoient sur ce point la résolution de leur archevêque, &c. &c. „

“ La Jointe établie à Bruxelles pour les affaires ecclésiastiques, donne trop d'ombrage aux évêques & aux autres supérieurs ecclésiastiques, pour ne pas craindre qu'elle ne soit contraire à leurs droits, prérogatives & juridiction selon les regles ecclésiastiques & la constitution du païs: nous en demandons la suppression totale, avec d'autant plus de raison, que l'Eglise belge a des moïens suffisans, pour être bien gouvernée par ses évêques, tellement qu'elle l'a été jusqu'ici. „

“ Nous implorons encore les bontés de Vos Alteſſes Roïales pour qu'elles daignent ordonner, que dans les dépêches adressées à notre archevêque, on observe la courtoisie, la décence & l'étiquette usitées & convenables à la dignité du caractère dont il est revêtu. „

“ Ici il nous semble entendre, Sérénissimes Gouverneurs Généraux, s'élever la

roïaux, comme le dit Krazer de *Liurgis*, p. 116, c'étoient des édits relatifs aux Hérétiques, au maintien de la foi, aux droits & à la défense de l'Eglise.

voix plaintive & douloureuse de tous les fideles de cet ample diocèse, pour nous reprocher, dans la louable vivacité de leur impatience, que nous oublions ce qui doit faire l'objet principal de nos doléances: la privation si longue, si pénible à notre amour de notre premier pasteur: ce prélat respectable à tous égards, infiniment respecté & révérent de tout ce qu'il y a de gens de bien dans les Païs-bas, devoit être par sa conduite constamment vertueuse, droite & franche, sans la moindre altération, à l'abri de tout soupçon: on l'a vu cependant essuyer bien des disgrâces à l'occasion des troubles arrivés au séminaire-général de Louvain dans lesquels il n'avoit pas la moindre part: on l'a vu traduit ensuite auprès de notre Auguste Souverain de manière à le faire appeler à Vienne dans le tems presque le plus rigoureux de l'hiver, sans lui laisser, pour ainsi dire, le tems de mettre ordre aux affaires de son diocèse, ni de préparer ses équipages, non-obstant l'altération sensible que les coups violens portés sans interruption à l'autorité de l'épiscopat & de la religion avoient apportée à sa santé: nous l'avons vu être appelé à Vienne pour y rendre compte de sa conduite, relativement à ce qui étoit intervenu dans l'affaire du séminaire-général de Louvain „. — “ Hélas! Sérénissimes Gouverneurs - Généraux, vous en avez été vous-mêmes affectés, en voyant l'impression profonde de chagrin & de douleur, qu'un traitement si humiliant & si peu mé-

rité

rité avoit fait sur cette belle ame foncièrement honnête : & nous avons appris que Sa Majesté même en avoit été émue , laquelle en dépit des personnes mal-intentionnées , qui desiroient tirer parti de son humiliation , l'a reçu avec l'accueil le plus gracieux. Pussions nous avoir le bonheur de le revoir bientôt ! on nous le fait espérer , il est vrai : mais que d'inquiétudes , ces délais continuels ne causent-ils pas à ses fideles diocésains ! aussi longtems que nous ne le reverrons pas rendu à son troupeau ; nous avons raison de craindre , que ceux qui par leurs rapports sont parvenus à le faire appeller à Vienne , ne réussissent encore à l'y faire revenir. „ (a)

On ne peut pas douter que ces représentations

(a) Dans l'écrit intitulé *Discours prononcé à l'assemblée des Etats de Brabant le 23 Avril 1787*, le même prélat est présenté sous des traits également intéressans , qui expriment bien l'idée que les peuples belgiques ont conçue de lui & l'affection qu'ils lui portent. „ Et vous , chef respectable de cette auguste „ assemblée , illustre prélat , ornement de l'E- „ glise & de l'Etat belgiques , où êtes-vous „ dans ce moment de crise & de douleur ? „ Quel nuage sombre vois-je assis sur la place „ que vous deviez occuper ? Nous vous avons „ vu partir dans un état d'infirmitté & de détresse ; nos inquiétudes & nos vœux n'ont „ cessé de vous chercher. Puisse votre zele , „ votre piété , votre attachement ferme & „ éclairé à la foi de nos peres , reparoître „ encore au milieu de nous , nous consoler „ & nous encourager ! „

tations envoyées à l'Empereur par Leurs A. R. n'aient fait un prompt effet sur l'esprit de Sa M., puisque nous apprenons par une lettre du cardinal-archevêque en date du 8 Juillet, que S. Em. partira de Vienne le 10 ou le 11, & fera vers le 20 dans son diocèse. En attendant les vicaires-généraux viennent d'ordonner des prières publiques dans toutes les églises, pour la conservation de la tranquillité publique & les intérêts de la chère patrie. *Quatenus necessitatem publicam propitius respicere Deus publicamque tranquillitatem nobis conservare dignetur.* On chantera d'abord par-tout une Messe solennelle avec exposition du St. Sacrement, & tous les jours tandis que la crise actuelle subsistera, on fera différentes prières le matin & le soir. Dans toutes les Messes on ajoutera la collecte *Pro quacumque necessitate.* On terminera la journée par le chant solennel du Pseaume XIX *. *Exaudiat te Dominus in die tribulationis: protegat te nomen Dei Jacob.*

* Nous le plaçons ici pour ceux qui aiant le Journal, n'auroient pas ce Pseaume dans leur livre à prières.

Mittat tibi auxilium de sancto: & de Sion tueatur te.

Memor sit omnis sacrificii tui: & holocaustum tuum pingue fiat.

Tribuat tibi secundum cor tuum: & omne consilium tuum confirmet.

Lætabimur in salutari tuo: & in nomine Dei nostri magnificabimur.

Impleat Dominus omnes petitiones tuas: nunc cognovi quoniam saluum fecit Dominus Christum suum.

Exaudiet

Exaudiet illum de cœlo sancto suo: in potentatibus salus dexteræ ejus.

Hi in curribus, & hi in equis: nos autem in nomine Domini Dei nostri invocabimus.

Ipsi obligati sunt, & ceciderunt: nos autem surreximus & erecti sumus.

Domine salvum fac Regem: & exaudi nos in die, quâ invocaverimus te.

LA HAYE (le 18 Juillet). Les armes du prince Statthouder viennent de s'emparer de la ville de Wyck ; la prise de cette ville, si on en croit les *patriotes*, n'est pas une grande expédition, puisqu'il n'y avoit, pour ainsi dire, personne pour la défendre, & que la ville d'Utrecht, occupée de sa propre sûreté, n'avoit pu songer à la pourvoir de secours. Cependant il ne faut point s'aveugler sur l'importance de cette place, qui est une des clefs de la province relativement aux *écluses*. Elle coûtera beaucoup de sang pour la reprendre, & la chose est indispensable, pour être maître de la navigation de cette branche du Rhin. — Un autre succès non moins considérable est la prise de Harderwick, sur le Zuyderfée en Gueldre, par les troupes statthoudériennes. Cette ville qui tenoit ferme jusqu'à ce jour pour les principes républicains, vient d'être soumise aux aristocrates, ainsi que Hattem & Elbourg ; mais il n'y est resté que la populace. Trois bateaux considérables & plusieurs petits bâtimens de transport ont emmené à Amsterdam presque toutes les familles notables. Il en arrive

nive journallement à Utrecht de toutes les parties de la Gueldre.

L'empêchement mis au voïage de Madame la Princesse d'Orange, a occasionné un grand nombre de lettres, de la Princesse, du Prince, des Etats de Hollande, des Etats-généraux &c. La piece la plus imposante est le mémoire que le baron de Thulemeyer, envoïé-extraordinaire de la cour de Berlin, a présenté aux Etats-généraux le 10 de ce mois avec copie d'un mémoire, remis aux Etats de Hollande en même tems. Voici ces deux pieces.

Hauts & Puissans Seigneurs.

La sagesse de V. H. Puissances a prévu l'étonnement & la douleur profonde, dont Sa M. Prussienne a dû être atteinte, en apprenant, que le voïage projeté de son auguste sœur pour la Haye, entrepris dans les vues les plus salutaires, a été traversé près de Schoonhoven par des gens armés: le Roi est instruit de l'opinion éclairée, qui a prévalu dans l'assemblée de Leurs H. P. à l'égard de cet attentat prévu & atroce, autant que des résolutions qui en sont résultées, & y applaudira certainement.

C'est par ordre exprès de Sa M. Prussienne, que le sous-signé a remis à L. N. & Gr. P. les Etats de Hollande le mémoire, dont une copie se trouve à la suite de ces lignes, & par lequel il insiste sur une satisfaction éclatante, autant que sur la punition des auteurs de l'injure commise. Vos Hautes-Puissances y coopéreront sans doute avec le zèle empressé, que le sous-signé a eu le bonheur de leur reconnoître dans plus d'une occasion pour le maintien de l'amitié & de l'harmonie, qui jusqu'ici ont subsisté entre les deux Etats. A la Haye le 10 Juillet 1787.

Mémoire présenté à L. N. & Gr. P.,

les feigneurs Etats de Hollande & de West-Frise, par M^r. le baron de Thulemeyer, envoyé-extraordinaire de Sa M. le Roi de Prusse.

Nobles, Grands, & Puissans Seigneurs,

Le Roi n'a pu apprendre qu'avec une forte sensibilité l'attentat commis près de Schoonhoven contre la personne de son auguste soeur, que les vues les plus salutaires conduisoient à la Haye. Son A. R. retardée dans sa route s'est vue entourée de gardes; & des gens armés ont même été placés dans son appartement. C'est par ordre exprès de Sa Maj. Prussienne, que le sous-signé, son envoyé extraordinaire, a l'honneur de s'adresser à V. N. & Gr. P. pour insister de la manière la plus pressante & la plus forte sur une satisfaction éclatante de cette injure & sur la punition de ceux qui l'ont commise. Il s'empressera à instruire le Roi, son maître, de l'impression, que les représentations de son ministre auront produites sur l'assemblée souveraine de la Hollande. Sa Majesté jugera par le résultat des délibérations de Vos N. bles & Grandes Puissances à cet égard, du prix auquel elles évaluent son amitié & sa bienveillance. A la Haye le 10 Juillet 1787.

Le 15, les Etats de Hollande, ayant délibéré sur ce mémoire, y ont arrêté une réponse, qui n'est pas encore publique.

M O R T S.

Joseph-Ignace Magnus, comte de Sparre, baron de Coonenberg, maréchal des camps & armées du Roi, commandeur de l'Ordre royal & militaire de St. Louis, général-major en Suede, commandeur de l'Ordre de l'Épée, est mort à Paris le 23 Juin.

Charles de Rohan, prince de Soubise, maréchal de France, gouverneur de la Flandre françoise, est mort à Paris le 2 Juillet, à 5 heures de l'après midi, dans la maison des

Arcades, fauxbourg St. Honoré, d'une attaque d'apoplexie dans la gorge & dans la tête, dont il a été frappé, le 1 à 10 heures du matin, lorsqu'il étoit à se promener dans son parterre.

François - Michel - Hyacinthe Digaultray de Lanveac, prêtre, docteur, ancien professeur & fénéieur de la maison & société de Sorbonne, ancien syndic & doïen de la faculté de théologie de Paris, est mort à Paris le 12 du mois de Juillet.

Extrait d'une lettre de Turin, en date du 8 Avril. « Nous venons de perdre ici l'abbé

Berta, qui a été enlevé par une attaque subite d'apoplexie. Elevé dans les beaux tems de notre université, il fut l'ami intime du cardinal des Lances. L'abbé Berta, employé de très-bonne heure à la bibliothèque royale, travailla aux notices des manuscrits grecs & latins qui ont été imprimés dans les *Codices Taurinenses*. Il a eu aussi, pendant quelque tems, la direction du cabinet d'antiques. Chargé par le gouvernement de l'examen des livres qui viennent ici de l'étranger, il a exercé cette fonction avec autant de sagesse que de prudence. L'abbé Berta avoit aussi formé une collection des médailles de tous les Princes de la Maison de Savoye. Très-versé dans la connoissance des livres & dans la bibliographie, il a fait en ce genre plusieurs ouvrages, entre autres des notes sur les Cartulaires d'Oulx. Zélé pour le maintien de la discipline ecclésiastique, homme vertueux, d'un esprit fin & juste, il fera longtems regretté des gens de bien qui l'ont connu.

NOUVELLES DIVERSES.

Quoique les gazettes ne cessent de parler de la marche des troupes autrichiennes vers les Pays-bas, la fausseté de cette nouvelle est garantie par la dépêche de Leurs A. R. en date du 18 Juillet. — Le comte de Belgiojoso a quitté Bruxelles le 20. L'avocat Van der Noot

l'a conduit jufqu'aux frontières des Pais-bas ; aucune injufte ne lui a été faite. C'eft une chofe admirable que le bon ordre qui regne par-tout dans ces circonftances. — Les Députés des Etats pour Vienne n'étoient pas encore partis le 23 ; cette députation eft un hommage rendu au Souverain , qui conciliera fa dignité avec le redreflement des griefs dénoncés à fa juftice. Les Députés de Brabant , avant de partir , feront aux Etats le même ferment qui fut prononcé le 30 Décembre 1715. — La Duchefle d'Orléans eft arrivée à Spa le 22. — La nouvelle de la défaite des Turcs en Egypte , inférée dans les gazettes allemandes , eft contredite par des avis plus récents. Il paroît au contraire que le capitain bacha a eu de nouveaux succès. — Le cardinal de Rohan n'ayant pas obtenu la permiffion de fortir du royaume , ne fe rendra pas aux eaux de Leuch en Suiffe ; on ne fait pas s'il fe rendra à celles de Barége où il a la permiffion d'aller. — On ne doute plus aujourd'hui que Mr. de Calonne , qui eft à Londres , n'ait donné la démission de fa charge de grand-tréforier de l'Ordre du St. Efprit. — *Extrait d'une lettre de Paris du 16 Juillet.* « Le Roi a donné hier 15, à fept heures du foir , fa réponfe aux fupplications que Mr. le premier préfident lui avoit remifes le matin. Sa Majesté a déclaré , fur fa parole , que les états présentés à l'assemblée des notables , inféroient vérité & exactitude , & que le déficit montoit aux fommes déjà énoncées & connues ; que la loi des timbre & contrôle étoit d'autant plus indifpenfable , que les befoins de l'Etat , auffi prefans que réels , en exigeoient abfolument la promulgation néceffaire , & qu'au furplus , il laiffoit à la cour des pairs la liberté de faire , dans la déclaration propofée , telles modifications qu'elle croiroit propres à diminuer l'influence onéreuse & importune du nouveau fubfide. Aujourd'hui le parlement fe raflemble avec les pairs , pour délibérer fur cette réponfe ultérieure , qui eft accompagnée d'un ta-

bleau, dans lequel est tracé un plan résolu de réformes, montant à 27 millions, pris, tant dans le département de la guerre, que dans celui de la maison du Roi. »



J'ai reçu la lettre de M^r. Le Plat, datée de Maeftricht le 4 Juillet où il s'exprime de la sorte, au sujet de ce que j'en avois dit à la p. 388 du J. du 1 Juillet. *« Il est faux que j'aie reçu ordre du Gouvernement de cesser mes leçons : il est faux de même que je n'étois retiré à Bruxelles ; & par conséquent il est encore faux que j'aie quitté cette ville. J'ai demandé au Gouvernement la permission de prendre mes vacances, & elle m'a été accordée par une lettre très-gracieuse, datée de Bruxelles le 9 du mois dernier. Ensuite de cette permission je suis parti de Louvain pour ma campagne, le 11, d'où je me suis rendu ici. En voilà bien assez, Monsieur, pour convaincre votre correspondant de mensonge. — Je me glorifie d'avoir fait constamment profession de la foi de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine ; & avant de m'accuser d'hétérodoxie, tout le public impartial conviendra avec moi, que votre correspondant, s'il avoit de la probité, devoit individuer ce chef d'accusation. »*

Je transcris cette lettre avec la même franchise avec laquelle j'ai communiqué au public celle que j'avois reçue de Bruxelles. Comme

me il est probable, que M^r. Le Plat est mieux instruit des faits qui le regardent personnellement, que les gens auxquels ils sont étrangers, on peut croire que mon correspondant a été mal informé *. Quant à l'hétérodoxie de ses leçons, c'est une chose qui demande une discussion à laquelle je ne puis vaquer en ce moment. Le public qui a sous les yeux la *Disceptatio habita inter R. D. Van den Elskén &c* (a), & l'espece d'explication que M^r. Le Plat a donnée en conséquence, saura sans peine déterminer le degré de vérité qu'il y a dans tout cela. En attendant, il y a une alternative incontestable. Ou tous les jeunes théologiens des Pais-bas, qui ont unanimement quitté le séminaire, à raison des livres qu'on y expliquoit & des leçons qu'on y donnoit, particulièrement celles de M^r. Le Plat, sont des extravagans; ou bien les livres & les leçons de M^r. Le Plat n'étoient pas orthodoxes. Voilà un dilemme incontestable: mais laquelle des deux propositions est vraie? C'est ce que je n'entrepris pas d'examiner.

J'ajouterai seulement, que depuis peu on m'a mis en main une diatribe contre une constitution dogmatique, reçue de l'Eglise universelle, publiée aux Pais-bas comme loi

* Malgré qu'il n'en convienne pas, & qu'il se justifie par des preuves impossibles.

(a) Elle a été imprimée plusieurs fois, & en dernier lieu dans le troisième vol. du *Recueil des Représ.* p. 60.

d'Etat (a). Cette diatribe attribuée à M^r. Le Plat, portoit aussi son nom (mais écrit à la main). Peut-être est-ce une calomnie; & je souhaite bien sincèrement que c'en soit une.

— L'opinion qu'on lui attribue sur les mariages, n'est pas non plus celle des Catholiques: l'autorité du schismatique de Dominis, & de deux fanatiques partisans de la *petite église* *, n'est pas suffisante pour l'accréditer. Elle s'appuie d'ailleurs sur le fondement la sainteté de l'union conjugale, & conduit nécessairement à toutes les abominations du paganisme (b). Ceux même qui en ont pris la défense, sont convenus de bonne foi, que cette funeste & odieuse conséquence en découloit nécessairement (c). . . Mais laissons-là ces tristes preuves d'une inculpation que nous voudrions pouvoir anéantir; tenons-nous plutôt

* Launoy
& Tamburini.

(a) Voyez le second vol. du *Recueil* &c., p. 90 & suiv.

(b) Voyez les *Journaux* du 15 Sept. 1786, p. 107 & suiv. — 1 Février 1787, p. 222.

(c) Dans la première occasion je mettrai l'ensemble de cette démonstration dans la plus lumineuse évidence. Je ferai voir par les loix civiles & ecclésiastiques, que les mariages contractés selon le nouveau système, ne sont que des concubinages, que les enfans qui en naissent sont bâtards, & seront regardés pour tels par toutes les nations catholiques, qu'il en naîtra des procès & des troubles interminables. Plusieurs habiles & illustres magistrats auxquels j'ai écrit d'abord sur les suites funestes de cette nouveauté, en sont convenus; mais ils avoient alors la *loi du silence*, & s'y conformoient.

tôt à la consolante profession d'orthodoxie, qui termine cette lettre. Ne pouvant nier les faits, excusons les intentions; ne pouvant justifier les écarts, espérons un heureux retour. Bien loin de vouloir aggraver les désagrémens qui dans les circonstances semblent poursuivre un citoyen malheureux, faisons des vœux pour qu'ils tournent à son avantage. La tristesse qui guérit le cœur, étend quelquefois sur l'esprit ses salutaires effets (a). Que la lumière qui luit sur la patrie, soit propice à tous! Que la Vérité, longtems captive, dans son brillant effort ne se détache pas de la charité! Que tandis que l'une pénètre tout de sa raisonnante splendeur, l'autre cache de son voile des fautes & des erreurs qui ne sont dues peut-être qu'au malheur des tems, & qu'il est sur-tout beau d'oublier à ceux qui en ont été les victimes! (b)

J'ai aussi reçu la lettre de B. & celle de M.

(a) *Melior est ira risu: quia per tristitiam vulnus corrigitur animus delinquentis. Cor sapientium ubi tristitia est. Eccle. 7.*

(b) C'est sous ce point de vue que j'envisagerai dorénavant les iniquités de mes concitoyens; si je n'ai pu contenir mon indignation dans la première liberté de son éruption, c'est que, suivant l'expression d'un ancien, elle étoit d'une force à rompre le fer, & que je n'avois pas la résistance de ce métal:

Nam quis iniquæ

Tam patiens urbis, tam ferreus, ut teneat se?

I. Part.

O O

Juv. Sat.

mais je n'en puis faire aucun usage pour les raisons que je viens de dire. Dans des tems où les moyens les plus impérieux sont employés à opérer une subversion générale, comment se flatter qu'il se trouvera par-tout des âmes pures, fermes & incorruptibles ? Et quand ces tems critiques sont passés, il faut favorablement traiter ceux qui ont manqué de vigueur. N'imitons pas ces Chrétiens excessivement & déraisonnablement sévères qui fermoient tout retour à ceux que la foiblesse avoit égarés. Provoquons le repentir, encourageons la résipiscence, consolidons la foiblesse, en même tems que nous modérerons le zèle trop brûlant, ou le ressentiment trop vif des âmes ulcérées. Mais sur-tout, enterrons profondément tous les monumens de délit ou de crime, que l'indiscrétion voudroit étaler & perpétuer. Suivons le sage avis d'un poëte qui dans des vers d'une médiocre beauté donnoit quelquefois d'excellens conseils :

*Excidat illa dies avo, nec postera credant
Sæcula : nos certè taceamus & obruta multâ
Nocte tegi nostræ patiamur crimina gentis.*

Statius.

Je dois sans doute bien des excuses à des personnes qui m'honorent de leur correspondance, & qui ne reçoivent de moi aucune réponse. Mais c'est que leurs lettres ne me parviennent pas ; toute lettre non affranchie ne m'étant pas rendue. Il y en a sans doute que je dois regretter, mais l'incroyable multitude des inutiles & importunes que j'écarte par ce moyen, compense en quelque sorte cette privation, & justifie une malhonnêteté involontaire.

J'ai reçu les *Lettres d'un voyageur sur les causes de la structure actuelle de la terre*, ouvrage profond & d'une rare solidité de jugement, affranchi de toutes les charlataneries des systèmes dominans. Je le ferai connoître au premier instant de loisir.

je prie mon correspondant des Vosges, de croire que ce n'est pas de ma faute que le Journal ne circule pas dans sa contrée. J'ai fait à cet égard tout ce qui étoit en mon pouvoir. Des personnes très-illustres de France & d'Allemagne ont écrit à ce sujet à feu Mr. de Vergennes, mais sans aucun succès. La liberté qu'ont tous les Journaux & Gazettes de France de circuler dans les Etats autrichiens, n'est nullement réciproque. La loiauté & l'honnêteté font, quant à cet article, absolument du côté des Allemans & des Belges: toute exclusion de ce genre est inconnue chez eux. Du reste, si parmi mes lecteurs il s'en trouve un assez officieux & assez puissant pour faire révoquer l'ordre donné en 1786 à Mr. Aubron, directeur des fermes à Metz & obtenu du feu ministre par des motifs de rivalité nationale, les choses reprendront l'ancien train. Je dois avertir encore ici, que je n'ai en cela aucun intérêt que celui de ne plus entendre de plainte relative à cet objet.

Ce que c'est que le plaisir de critiquer des choses inconnues, & de chercher des couleurs défavorables pour peindre ce qui est tout uniment bien ! L'homme qui m'accuse pour reconnoître difficilement mes torts, & qui pour preuve de cette inculpation, allègue le peu de mots que j'ai ajoutés aux observations sur les faits dogmatiques insérées dans le Journal du 15 Juin p. 263; conviendra, j'espère, qu'il se trompe, quand il faudra que ces observations font de moi (car il faut bien le lui dire), & que je les ai fait servir en quelque sorte contre moi-même. — La raison pour laquelle je les ai présentées comme tirées d'un écrit public, tenoit à des vues de prudence qu'il est inutile de détailler ici. Il est d'ailleurs vrai qu'elles avoient déjà été imprimées, ainsi je ne disois rien que de conforme à l'exacte vérité.

Dans le dernier Journal, p. 419, l. 25, RECVPERATA, lisez RECVPERANTVR. — Selon les regles du style lapidaire, il faut lire ainsi ce chronographe :

S VB MARIA ET ALBERTO,
TERTIO KALENDAS J VNI,
LIBERTAS, J VRA ANTIQVA
RECVPERANTVR.

P. 432, l. 22, & déploier, lisez & de déploier.
— P. 465, l. 10 & 14, Zicci, lisez Ricci.
— P. 472, l. 10, les vertus chrétiennes, lisez les vertus des Chrétiens. — Ibid. l. 16, perlonne ne puisse, lisez personne puisse.

☞ La demi-feuille ajoutée au dernier Journal s'étant trouvée défectueuse, on l'a aussi-tôt réimprimée; ceux qui ne l'ont pas reçue encore, la recevront avec le numéro actuel.

Lettre à l'imprimeur du Journal. « Dans la piece de *Leo Belgicus* on a croqué deux fois la quantité dans le mot *rugire* cri du Lion. La premiere dans *rugio* est longue depuis Virgile & Horace, & j'espere, qu'on ne réussira pas à la faire breve aujourd'hui. Si Mr. de F. n'étoit pas surchargé, il auroit vu la chose, & ne l'auroit pas laissé passer.

Jam dudum nullis sonuere rugibus aure.

Et plus bas,

Horrisficio clangore rugit Leo. Protinus altis.

Je suis fâché qu'une si belle poésie soit défigurée par une telle bévue; en fait de poésie latine j'aime à être puriste, & je ne souffre aucune faute, même de quantité. Nous savons combien les sublimes François crient quand on manque contre la rime; elle ne revient cependant qu'une fois dans deux vers, tandis que dans le vers latin la quantité marche continuellement. Je suis, &c.

P. HERMAN.